

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le conseil municipal doit arrêter le procès-verbal de la séance précédente.

Il est proposé l'arrêt du Procès-Verbal du 27 avril 2026.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal de la séance qui s'est tenue le 27 avril 2026,

Convenant à ce titre que les membres du Conseil doivent l'arrêter ou demandent à le rectifier,

Après en avoir délibéré, à 31 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions,

ARRETE le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 avril 2026,

EMET une réserve sur le point 8.7 du procès-verbal qui sera retraité lors du procès-verbal de la séance tenante,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte en application de la présente.

La Secrétaire de séance
Angéline TESSON



Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20260629-1355-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
7, avec Fauville au cœur
Bermonville
Auzouville-Auberbosc
Hicardville
St-Bermonville
Ste-Marguerite-sur-Fauville
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**
Réunion du 29 juin 2026

26.06.29 / 101 – ARRET DU PROCES VERBAL DU 27 AVRIL 2026

	NOMBRE CONSEILLERS MUNICIPAUX			
En exercice	Présents	Absents	Pouvoir	Votants
31	31	4	4	31

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-huit heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mil vingt-six, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Etaient présents :

VASSE Jean-Marc, SINEAU-PATRY Cécile, DUBOC Evan, COUSIN Sophie, HUBY Pascal, LEPRON Dominique, HEBERT Alain, LEBLOND Jean-Marc, BLOND Eric, DUJARDIN Stéphane, MARC Delphine, LECARPENTIER Stéphane, DAMBRY Frédéric, LE BALIDEC Charlotte, DESCHAMPS Axelle, HAVET Aurélie, BAILLE Julie, DALIBERT Sandra, LEPELLETIER Lise, PATTOU Gauthier, TESSON Angeline, MAUGER-LAVENU Joëlle, LEROY Bertrand, VIOLETTE Patrice, GESLAIN Fabienne, LENOIR Stéphanie, MECHIN Jean-Michel.

Absents excusés : CAVELIER Stéphane, LECARON Caroline ROSCHENKO Cyrielle, LECLAND Nelson.

Absent : NEANT

Pouvoir :

Absent	Mandataire
CAVELIER Stéphane	BLOND Eric
LECARON Caroline	DESCHAMPS Axelle
ROSCHENKO Cyrielle	DALIBERT Sandra
LECLAND Nelson	SINEAU-PATRY Cécile

Secrétaire de séance : TESSON Angéline

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/07/2026

Date de mise en ligne : 06/07/2026

Objet de la délibération : 26.06.29/ 102 – CCAS : DESIGNATION DES MEMBRES PARMIS LES ELUS MUNICIPAUX

Les membres du CCAS parmi les élus municipaux ont été désignés lors de la séance du 07 avril dernier. Toutefois, au regard des délégations consenties par le Maire à Madame Lise Leppeletier, élu déléguée à la petite enfance et parce que le CCAS s'est vu confié la mise en œuvre de la politique Petite enfance pour les familles, Monsieur le Maire propose de substituer parmi les membres du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS Monsieur Jean-Marc LEBLOND par Madame Lise LEPPELETIER

Le Conseil Municipal,

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 07 avril fixant à « 8 » le nombre d'administrateurs du CCAS,

Vu la délibération 26.04.07/34 relatives à la désignation des membres du CCAS parmi les élus municipaux,

Considérant la proposition de remplacer Madame Delphine Marc Par Mme Lise LEPPELETIER,

Après en avoir délibéré, à 31 voix pour, 0 contre et 0 abstentions,

DESIGNE, outre Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Président de droit, pour siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

1. Sophie COUSIN
2. Jean-Marc LEBLOND
3. Alain HEBERT
4. Frédéric DAMBRY
5. Axelle DESCHAMPS
6. Charlotte LE BALIDEC
7. Lise LEPPELETIER
8. Fabienne GESLAIN

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Angéline TESSON



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20260629-1356-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**
Réunion du 29 juin 2026

**26.06.29/ 102 – CCAS : DESIGNATION DES
MEMBRES PARMIS LES ELUS MUNICIPAUX**

	NOMBRE CONSEILLERS MUNICIPAUX			
En exercice	Présents	Absents	Pouvoir	Votants
31	31	4	4	31

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-huit heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mil vingt-six, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Etaient présents :

VASSE Jean-Marc, SINEAU-PATRY Cécile, DUBOC Evan, COUSIN Sophie, HUBY Pascal, LEPRON Dominique, HEBERT Alain, LEBLOND Jean-Marc, BLOND Eric, DUJARDIN Stéphane, MARC Delphine, LECARPENTIER Stéphane, DAMBRY Frédéric, LE BALIDEC Charlotte, DESCHAMPS Axelle, HAVET Aurélie, BAILLE Julie, DALIBERT Sandra, LEPELLETIER Lise, PATTOU Gauthier, TESSON Angeline, MAUGER-LAVENU Joëlle, LEROY Bertrand, VIOLETTE Patrice, GESLAIN Fabienne, LENOIR Stéphanie, MECHIN Jean-Michel.

Absents excusés : CAVELIER Stéphane, LECARON Caroline ROSCHENKO Cyrielle, LECLAND Nelson.

Absent : NEANT

Pouvoir :

Absent	Mandataire
CAVELIER Stéphane	BLOND Eric
LECARON Caroline	DESCHAMPS Axelle
ROSCHENKO Cyrielle	DALIBERT Sandra
LECLAND Nelson	SINEAU-PATRY Cécile

Secrétaire de séance : TESSON Angéline

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/07/2026

Date de mise en ligne : 06/07/2026

Objet de la délibération : 26.06.29/ 103 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL : CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL

Monsieur le Maire rappelle que la loi d'orientation du 06 février 1992 prévoit que les conseils municipaux des communes de plus de 3500 habitants ont l'obligation d'être doté d'un règlement intérieur. Ce règlement doit être adopté dans un délai de 6 mois suivant l'installation du Conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que la précédente assemblée s'était doté un règlement intérieur dans les formes et propose de constituer un groupe de travail afin d'examiner le règlement en place et de proposer les éventuels amendements à apporter au contenu du règlement intérieur. On rappelle que le règlement est amené à fixer les règles relatives au fonctionnement de l'organe délibérant notamment tout ce qui concerne : la présidence de l'assemblée, le secrétariat du Conseil, les règles de convocation, l'élaboration de l'ordre du jour, le déroulement des séances, les groupes d'élus, les commissions, les relations avec les Conseils de Territoire et les modalités d'expression des groupes du Conseil, l'élaboration du procès-verbal.

Présidé par le Maire, ce groupe de travail pourrait être constitué de 2 conseillers de la majorité et 2 conseillers de l'opposition.

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-8 prévoyant que le conseil municipal doit établir un règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Considérant que le règlement intérieur fixe les règles relatives au fonctionnement de l'organe délibérant notamment tout ce qui concerne : la présidence de l'assemblée, les règles de convocation, l'élaboration de l'ordre du jour, le déroulement des séances, les groupes d'élus, les commissions, les relations avec les Conseils de Territoire et les modalités d'expression des groupes, l'élaboration du procès-verbal.

Considérant que le groupe de travail aura la charge d'élaborer la proposition du règlement intérieur avant de le soumettre à l'approbation de l'assemblée.

Après en avoir délibéré à 31 voix pour , 0 contre et 0 abstention :

DECIDE la création d'un groupe de travail présidé par le Maire composé de :

- Deux membres de la majorité
- Deux membres de l'opposition

DESIGNE les membres de ce groupe de travail comme suit :

- Le Maire, qui en assurera la Présidence,

Au titre de la majorité municipale :

- Madame LE BALIDEC Charlotte
- Monsieur Evan DUBOC

Au titre de l'opposition municipale :

- Madame Joëlle MAUGER LAVENU
- Madame Stéphanie LENOIR

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Angéline TESSON



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermouville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20260629-1357-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 29 juin 2026

**26.06.29/ 103 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL :
CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL**

En exercice	NOMBRE CONSEILLERS MUNICIPAUX			
	Présents	Absents	Pouvoir	Votants
31	31	4	4	31

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-huit heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mil vingt-six, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Etaient présents :

VASSE Jean-Marc, SINEAU-PATRY Cécile, DUBOC Evan, COUSIN Sophie, HUBY Pascal, LEPRON Dominique, HEBERT Alain, LEBLOND Jean-Marc, BLOND Eric, DUJARDIN Stéphane, MARC Delphine, LECARPENTIER Stéphane, DAMBRY Frédéric, LE BALIDEC Charlotte, DESCHAMPS Axelle, HAVET Aurélie, BAILLE Julie, DALIBERT Sandra, LEPELLETIER Lise, PATTOU Gauthier, TESSON Angeline, MAUGER-LAVENU Joëlle, LEROY Bertrand, VIOLETTE Patrice, GESLAIN Fabienne, LENOIR Stéphanie, MECHIN Jean-Michel.

Absents excusés : CAVELIER Stéphane, LECARON Caroline ROSCHENKO Cyrielle, LECLAND Nelson.

Absent : NEANT

Pouvoir :

<u>Absent</u>	<u>Mandataire</u>
CAVELIER Stéphane	BLOND Eric
LECARON Caroline	DESCHAMPS Axelle
ROSCHENKO Cyrielle	DALIBERT Sandra
LECLAND Nelson	SINEAU-PATRY Cécile

Secrétaire de séance : TESSON Angéline

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/07/2026

Date de mise en ligne : 06/07/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 29 juin 2026

26.06.29/ 104 – NOMINATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS

	NOMBRE CONSEILLERS MUNICIPAUX			
En exercice	Présents	Absents	Pouvoir	Votants
31	31	4	4	31

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-huit heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mil vingt-six, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Etaient présents :

VASSE Jean-Marc, SINEAU-PATRY Cécile, DUBOC Evan, COUSIN Sophie, HUBY Pascal, LEPRON Dominique, HEBERT Alain, LEBLOND Jean-Marc, BLOND Eric, DUJARDIN Stéphane, MARC Delphine, LECARPENTIER Stéphane, DAMBRY Frédéric, LE BALIDEC Charlotte, DESCHAMPS Axelle, HAVET Aurélie, BAILLE Julie, DALIBERT Sandra, LEPELLETIER Lise, PATTOU Gauthier, TESSON Angéline, MAUGER-LAVENU Joëlle, LEROY Bertrand, VIOLETTE Patrice, GESLAIN Fabienne, LENOIR Stéphanie, MECHIN Jean-Michel.

Absents excusés : CAVELIER Stéphane, LECARON Caroline ROSCHENKO Cyrielle, LECLAND Nelson.

Absent : NEANT

Pouvoir :

<u>Absent</u>	<u>Mandataire</u>
CAVELIER Stéphane	BLOND Eric
LECARON Caroline	DESCHAMPS Axelle
ROSCHENKO Cyrielle	DALIBERT Sandra
LECLAND Nelson	SINEAU-PATRY Cécile

Secrétaire de séance : TESSON Angéline

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/07/2026

Date de mise en ligne : 06/07/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20260629-1358-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Objet de la délibération : 26.06.29/ 104 – NOMINATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale prévoit notamment que tout élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. La charte de l'élu local, pour sa part, est prévue par l'article L 1111-13 du CGCT et repose sur une série d'engagements :

- Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.*
 - L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
 - L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
 - L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.*
 - Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.*
 - L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.*
 - Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.*
 - L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.*
- Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.*

Les modalités et les critères de désignation des référents déontologues sont prévus par le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local. Ainsi, le référent déontologue est désigné par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

Les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences. Le référent déontologue est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Le décret prévoit que la fonction de référent déontologue peut être exercée par :

- Une ou plusieurs personnes n'exerçant, au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées, aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêts
- Un collège, composé de personnes répondant aux mêmes conditions, qui adopte un règlement intérieur précisant son organisation et son fonctionnement

M Le Maire précise qu'il appartient donc au conseil municipal de désigner un ou plusieurs référents déontologues des élus satisfaisant aux conditions précitées.

A ce titre, le Centre de Gestion de la Seine-Maritime et l'Association Départementale des Maires de Seine-Maritime, en leur qualité de tiers de confiance, proposent de recenser des référents déontologues des élus et d'organiser leur saisine afin de garantir un processus confidentiel. Il s'agit de référents déontologues qui répondent aux conditions prévues par le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et dont la liste est annexée à la présente délibération.

Les élus des collectivités et établissements publics pourront ainsi adresser directement leurs requêtes sur une boîte mail mise à disposition : adm76-deontologuedeselus@cdg76.fr. Cette boîte mail ne pourra être lue que par les seuls référents déontologues. Les saisines auront lieu uniquement par écrit, sur un formulaire dédié et mis à disposition des élus.

Les réponses aux saisines seront transmises directement par le ou les référents déontologues à l'adresse électronique personnelle indiquée par l'élus demandeur.

L'élus demandeur aura la possibilité de solliciter, au choix, l'avis de l'un des référents déontologues. Toutefois, s'il juge sa demande complexe, l'élus pourra solliciter simultanément l'avis de deux référents déontologues.

Les référents déontologues seront indemnisés, après vérification du service fait, par le Centre de Gestion dans les conditions de l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élus local :

-80€ par dossier sur présentation d'un justificatif mentionnant uniquement le nom de la collectivité dont relève l'élus ainsi que la date de la saisine.

-160€ par dossier si l'élus a sollicité l'avis des deux référents pour une demande complexe ; la vacation sera acquittée par le CDG 76 selon les mêmes modalités.

Le montant de la vacation sera ensuite facturé par le CDG 76 à la collectivité à prix coûtant. En sa qualité de tiers de confiance, le CDG 76 certifiera le service fait sans que la collectivité ait accès au nom de l'élus et au motif de la saisine.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élus local

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élus local,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élus local.

Après en avoir délibéré,

PREND CONNAISSANCE des dispositions de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et de la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élus local et du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élus local,

DESIGNE pour la durée restant à courir du mandat, les référents déontologues des élus dont la liste est annexée à la présente délibération

AUTORISE le Maire ou son représentant à faciliter la saisine confidentielle des référents déontologues par les élus du conseil municipal, dans le respect d'une stricte confidentialité, selon les modalités précisées dans le présent rapport en partenariat avec l'Association des Maires et le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Angéline TESSON

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermerville
Fauville-en-Caux
Ricerville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

LISTE DES REFERENTS DEONTOLOGUES DES ELUS

1. Sylvia Brunet, Professeur des universités, spécialiste en droit public
2. Arnaud Haquet, Professeur des universités, spécialiste en droit public
3. Antoine Corre-Basset, Professeur des universités, spécialiste en droit public
4. Jonathan Cotraud, premier conseiller au tribunal administratif de Rouen



© Eau Lyonnaise



RAPPORT d'activités 2025



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20260629-1359-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026



Le mot du Président

Ces douze derniers mois ont démontré que l'énergie, qu'elle soit humaine, technologique ou décarbonée, symbolise notre résilience. Malgré un climat national complexe, les freins réglementaires à certains projets et les épreuves industrielles avec l'annonce de la fermeture d'Arlanxeo, nous avons su transformer les difficultés en tension créatrice.

Cette année a été marquée par un tournant significatif : Caux Seine développement est désormais labellisée Technopole par le réseau RETIS. C'est un succès collectif, après trois ans de préparation. Lors de l'audit estival, 25 forces vives -industriels, universitaires, entrepreneurs et collaborateurs- ont témoigné de la robustesse de notre écosystème. En rejoignant ce réseau national de 13 000 entreprises innovantes, nous connectons nos start-up locales à un groupe d'innovation puissant.

Par ailleurs, notre modèle d'économie circulaire change d'échelle progressivement. La symbiose industrielle, respectueuse de l'environnement, illustrée par Tereos et ses partenaires, est un exemple de ce socle sur lequel s'ancrent les projets du territoire. Il en va ainsi pour Futerro qui vient de déposer son permis de construire pour réaliser son usine de bioplastiques.

Notre transition vers une énergie décarbonée se lit, en outre, dans le paysage : la construction de l'usine d'hydrogène renouvelable d'Air Liquide progresse pour une mise en service à l'été 2026, tandis que RTE concrétise ses nouvelles infrastructures haute tension, avec un lancement du chantier des deux lignes et du poste de transformation à la fin du premier semestre 2026. Plus que des chantiers d'envergure, ce sont d'abord les artères vitales de notre souveraineté industrielle locale.

L'agence est également mobilisée pour accompagner les projets de la Cité du Textile de Demain, à Bolbec, et de la Chimie de Demain, à proximité du chantier Calypso, à Port-Jérôme-sur-Seine. Cette dynamique générale irrigue le quotidien du territoire : les grands rendez-vous de recrutement à la Maison des compétences ne désemplissent pas, nos commerces parviennent à traverser les turbulences du retail.

De surcroît, contre le bruit de fond pessimiste qui sature l'espace d'information, notre attractivité ne faiblit pas : avec près de 100 contacts de prospects et autres demandes de foncier comptabilisés en douze mois - dont de nombreux investisseurs internationaux - notre écosystème de zone industrielle et ses parcs d'activités périphériques placent Caux Seine agglo dans les radars des décideurs. Entre les deux grands pôles maritime et urbain normands, les collaborations avec l'Entente Axe Seine, notre territoire se hisse au niveau de ses ambitions des collectivités qui le constituent, une position d'équilibre.

En 2026, il appartiendra à la nouvelle gouvernance de sécuriser cette vitalité économique qui s'inscrit dans la nouvelle économie circulaire résiliente et créatrice de valeur partagée.

Jean-Marc Vasse
Président - Caux Seine
développement

Directeur de publication :
Jean-Marc Vasse

Directeur de Caux
Seine développement :
Gilles Carpentier

Rédaction :
Caux Seine développement

Conception graphique, mise en
page : Maddy Communication

Impression :
DuranD Imprimeurs - Fécamp

Credits photos : © Drone Press,
© Direction de la communication
de Caux Seine agglo,
© Caux Seine développement,
© Freepik, © Air Liquide,
© RTE, © ExxonMobil,
© Safran Nacelles, © Eastman.

Les temps forts	p.4-7
Focus	p.8-10
Gouvernance	p.11
Les missions de l'agence	p.12-13
2025 en chiffres	p.14
Le développement économique	p.15-17
L'aménagement économique et environnemental	p.18-19
Le commerce	p.20-21
Emploi, formation, enseignement supérieur	p.23-25
Un écosystème de partenaires	p.26
Les ressources	p.27-29
L'organigramme	p.30-31

sommaire



Les temps forts 2025

Hydrogène

Caux Seine développement est au salon Hyvolution Paris, Porte de Versailles, qui réunit pendant trois jours les acteurs impliqués dans la filière hydrogène. Les partenaires sont nombreux pour présenter et développer le projet H2 Académie de Caux Seine agglo.


29
01

27
02

Forum des métiers

Le rendez-vous annuel de Caux Seine agglo, Caux Seine développement et l'Agence Régionale de l'Orientalion et des Métiers de Normandie a rassemblé plus de 1500 collégiens et lycéens, à l'Abbaye du Valasse.

Télécommunications d'entreprise

Matinale technique dans les locaux de Caux Seine développement : une dizaine de responsables informatique et d'exploitation participe à l'atelier animé par Weaccess Group et Captronic, autour des solutions et sécurisées 4G/5G privées, qui peuvent se substituer au traditionnel WiFi.

Au Sénat

Jean-Marc Vasse, président de CSd, participe à une table ronde, organisée par la Délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation. Le sujet : « Quels outils pour le développement économique local ? »


20
02

Soutien aux entreprises

1 061 de m² de nouveaux locaux sont inaugurés par les représentants de la Normande d'applications industrielles tuyauteries et électricité (NAITE), à Terres-de-Caux. Le nouveau bâtiment a été financièrement soutenue par une subvention de 30 000€ octroyée par Caux Seine agglo, au titre de l'Aide à l'immobilier d'entreprise (AIE). Le nouvel équipement doit permettre à l'entreprise d'embaucher deux personnes.

13
03

20
03

« Osez être vu(e) et entendu(e) » a 10 ans

Grâce au soutien de la Fondation groupe EDF, 750 personnes en reconversion professionnelle, en activité, en recherche d'emploi, en situation de handicap ou stagiaire en cours de formation, ont bénéficié de ce dispositif original : à raison de trois sessions annuelles à la Maison des compétences, à Lillebonne, les participants prennent conscience de leurs atouts, de leurs points forts, par un travail sur la voix, la posture et l'image de soi.


21
03

21
03

Normand'Hy, le chantier avance

Visite d'une délégation de Caux Seine agglo et de Caux Seine développement.

Le projet phare de production d'hydrogène par électrolyse est un pas décisif vers la décarbonation du territoire et au-delà. Développé par la joint-venture d'Air Liquide et Siemens Energy, sa capacité de production prévue en 2026 sera de 200 MW et 28 000 tonnes d'hydrogène décarboné par an, pour un investissement de plus de 400 M€.

25
03

Animation des zones d'activités

Une trentaine de représentants d'entreprises a assisté aux deux récentes réunions des zones d'activités : Bolbec-Saint-Jean puis Grande Campagne Nord, Sud et Est & Les Varouillères, respectivement dans les locaux de ATSI et de ET2I. Au programme : les grands projets d'implantation d'entreprises et d'équipements, la consultation menée l'hiver précédent à Bolbec-Saint-Jean sur une solution de restauration pour la ZA, le dispositif d'accompagnement financier régional #ARME, les chèques cadeaux #AcheterSurCauxSeine, le programme 'Entreprises engagées pour la Nature' par Agence Normandie de la Biodiversité et du Développement durable.

#Rebond2025

La troisième édition de l'appel à projets participatifs est lancée sur les réseaux sociaux et les supports de communication publics du territoire. Des porteurs de projets des éditions précédentes racontent leur expérience de ce dispositif qui encourage les projets innovants et durables. Les candidatures pour un accompagnement et un financement sont ouvertes jusqu'en juillet.



Des watts et des idées

Une matinale inédite autour du photovoltaïque, destinée aux entreprises, en partenariat avec Normandie Énergies, à Lillebonne. Objectif : répondre aux nombreux défis - réglementaires, techniques, assurantiels, économiques - que pose la solarisation des bâtiments et parkings professionnels. La captation audio de l'événement est disponible en podcast sur le site internet de CSd.



Convention Éco-défis

Dans la suite des Escales du climat, CSa, CSd et la CMA Normandie accompagnent et encouragent les artisans du territoire à œuvrer en faveur de la transition écologique, avec l'opération Label Éco-Défis. Les projets portent sur l'énergie, l'eau, les mobilités, la gestion des déchets, la consommation responsable et l'impact environnemental. Ce label récompense les actions concrètes mises en œuvre par les artisans.



Outils numériques pour les commerces et artisans

Proposé par le pôle commerce, un atelier dédié à l'Espace Public Numérique leur permet d'aborder la gestion des emails, des réseaux sociaux, la création de documents, la sécurité en ligne, etc., autour de conseils personnalisés.



Dans les coulisses de Sotumec

Acteur majeur de la maintenance industrielle et de la mécanique au service des plus grands noms de la pétrochimie, de la chimie et du nucléaire, la société emploie près de 450 personnes à Lillebonne, dont 160 en CDI, et rayonne sur l'ensemble de la zone industrialo-portuaire de Port-Jérôme et du Havre.



L'industrie se réinvente ici

Process, des métiers : l'exposition prévue pour durer trois ans a été inaugurée à la Maison des compétences, en présence des élus et mécènes, notamment. Espace d'information et de découverte de l'industrie locale existante et à venir, cet outil pédagogique vise à informer et développer l'intérêt des jeunes pour les métiers industriels, encourager les reconversions professionnelles et attirer de nouveaux talents.



Futerro labellisée #ChooseFrance

L'usine du groupe belge qui doit s'implanter sur la zone industrielle de Port-Jérôme à l'horizon 2029 a été estampillée #ChooseFrance, lors du grand rendez-vous annuel, à Versailles.



Idréva inaugure ses nouveaux locaux

historiquement implantée à Arelaune-en-Seine depuis 2015, l'entreprise familiale dirigée par Éric Hainneville est aujourd'hui installée dans des bâtiments neufs, de la Zone d'activité de la Peupleraie à Rives-en-Seine. Ce déménagement lui permet de disposer de nouvelles infrastructures adaptées à sa croissance.

Les temps forts 2025

Le Fonds de Transition Juste soutient les initiatives des PME de l'axe Seine et de la vallée de la Bresle, dès 100 000 €, dans des secteurs clés comme l'économie circulaire, l'hydrogène décarboné, la décarbonation de la chimie ou de la filière verrière. Une réunion d'information s'est tenue Salle de l'Escal, à Port-Jérôme-sur-Seine.



Entrepreneuriat innovant

La 23^e promotion Itinéraire Sterne -la seconde proposée sur l'estuaire de la Seine-, s'est achevée à l'Abbaye du Valasse. L'engagement des 7 porteurs de projet de startup a été salué lors de la remise des prix, qui a suivi le concours de "pitch" du matin devant le jury. Les domaines d'activité des projets : mobilité, énergie, consommation de produits agricoles, logistique, écologie, etc.



Cliiink

pour valoriser les gestes de tri des déchets et bénéficier d'offres promotionnelles locales, une réunion d'information destinée aux commerçants et artisans a été proposée à la Maison des entreprises, par le pôle Commerce. L'opérateur français Cliiink permet aux commerçants de diffuser facilement leurs offres et de capter une clientèle engagée et fidèle, grâce à une visibilité gratuite sur la plateforme et communication territoriale.



Caux Seine développement labellisée Technopole By RETIS

Après un audit de trois jours en juillet autour de 25 partenaires, porteurs de projets, industriels, universitaires et collaborateurs engagés dans cette démarche, l'agence décroche le label qui valorise son engagement collectif : faire de l'innovation et de l'entrepreneuriat sur Caux Seine agglo de puissants leviers de développement pour le territoire. RETIS est un réseau national de près de 100 structures, 800 professionnels et 13 000 entreprises innovantes.



Premières portes ouvertes de l'e-campus

Suivre des études supérieures à distance est désormais possible, grâce à ce lieu d'accueil à la Maison des compétences. Il s'adresse aux étudiants, aux adultes en reconversion, en pause professionnelle, etc. L'e-campus est un lieu d'étude calme, équipé, gratuit et proche. Il est équipé de PC, casques, imprimantes, accès à Internet, pour des formations à distance délivrées par des universités et écoles reconnues. Il permet un service d'accompagnement administratif, pédagogique, humain personnalisé.



Ponticelli recrute

30 postes en CDI étaient à pourvoir, pour des profils de tuyauteurs, soudeurs et monteurs industriels, tous trois dans le secteur nucléaire, mais aussi de mécaniciens de maintenance. Deux séances d'information ont été organisées à la Maison des compétences, en partenariat avec France Travail, la Mission Locale du Pays de Caux Vallée de Seine et Caux Seine développement. Elles ont attiré 172 hommes et femmes : 98 le matin et 74 l'après-midi. La prise de poste des 30 nouveaux salariés était envisagée mi-novembre.



Job dating industrie

Plus de 20 entreprises ont été présentes pour cette seconde édition, proposée par CSd, France Travail, CCI Seine Estuaire, la Mission locales Pays de Caux Vallée de Seine et Job76. Parmi elle, Renault, IES, Révima, Fouré Lagadec, Actemium, EDF Penly-EPR2, etc. Au total, 110 postes à pourvoir pour les 280 candidats inscrits.

Arlanxo Elastomères annonce sa fermeture

La filiale du géant saoudien Saudi Aramco, spécialisée dans les caoutchoucs synthétiques, essentiellement pour le secteur automobile, emploie 168 salariés sur la ZI de Port-Jérôme. Entre une demande qui se réduit, une concurrence mondiale accrue, ses difficultés se sont accentuées depuis l'arrêt de production de butadiène, chez ExxonMobil.



Réparer plutôt que jeter

Visite d'entreprise My SAV, pour Virginie Lutrot et Vincent Duhamel, maire de Saint-Jean-de-la-Neuville. Sébastien Marin a présenté sa société de maintenance et la réparation de produits électroniques et optiques, de la photo à la mobilité électrique, établie sur la ZA de Bolbec-Saint-Jean qui emploie 50 personnes et plus de 60 000 interventions chaque année.

North Atlantic : convention de revitalisation

conclu entre l'Etat, la Préfecture de Région et ExxonMobil, en présence de Caux Seine aggro, la signature du document formalise l'engagement du groupe américain à verser 1,8 M€ pour accompagner la création de 250 emplois durables à l'échelle départementale : emplois directs, indirects, accompagnement vers l'emploi ou la formation. Ces fonds permettront également de renforcer les projets Cité de la Chimie de demain, à Port-Jérôme-sur-Seine et Cité du Textile de demain, à Bolbec.



17
11

Route, rail ou voie fluviale

Comment faire les bons choix ? Ce webinaire destiné aux industriels en quête d'optimisation de leur logistique et de leur réduction de l'empreinte carbone, grâce à l'IA. Il est disponible en replay sur entreprises.cauxseinedeveloppement.com



Tereos, la symbiose industrielle

À l'occasion de la visite de l'usine par le président de la Région Normandie, Hervé Morin, les représentants du leader français de la transformation des matières premières agricoles en sucre, ont rappelé leur engagement dans la transition écologique et industrielle, à travers son partenariat unique en Europe avec l'entreprise belge Futerro. Il s'agit de

créer une plateforme bio-industrielle, dédiée à la chimie verte, produisant du PLA, ou acide polylactique, à partir de dextrose.



Trophées de l'insertion

L'engagement des entreprises et associations dans l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi, à travers les closes d'insertion des marchés publics, est récompensée. Pour l'édition 2025 de la cérémonie annuelle, les représentants de Caux Seine développement et Caux Seine aggro ont ainsi salué les sociétés Véolia, Sautreuil couverture et étanchéité et Brotonne Environnement pour leur action de 2024. 214 contrats avaient été conclus, dont 51 contrats en direct, sur un total de 23 opérations.



Business France en terre normande

Une délégation internationale de chargés d'affaires Invest de Business France, accompagnée de l'ADNormandie, a été reçue par CSd. Une immersion au cœur de Caux Seine aggro, pionnier de l'économie circulaire sur l'Axe Seine, hub européen d'innovation, de résilience et d'investissements d'avenir, pour ces représentants venus des USA, Chine, Japon, Espagne, Portugal, Allemagne, Autriche et Suisse.



Investisseurs et territoire

Caux Seine développement représente Caux Seine aggro au SIMI, le salon des investisseurs pendant trois jours. Pour la seconde année consécutive, le stand de la Porte de Versailles est partagé par les membres et adhérents de l'Entente Axe Seine.

Journée d'affaires

plus de 150 participants étaient réunis à l'Abbaye du Valasse pour cet événement proposé par RTE, Normandie Energies et la CCI Normandie. La prochaine ligne 400kV Rougemontiers-Port-Jérôme, la liaison souterraine 225kV vers Le Havre, les nouveaux postes électriques du gestionnaire du réseau de transport d'électricité mobilisent le tissu local de PME et d'ETI : génie civil, terrassement, logistique, services, bureaux d'études, etc.



Métiers de l'industrie de demain

Caux Seine aggro et Caux Seine développement sont au festival des métiers et formations Normandurable, au Havre. Le salon permet aux jeunes de découvrir les métiers de demain sur le territoire, à travers la maquette des industries existantes et celles à venir sur Port-Jérôme.



Une démarche technopolitaine construite dans la durée

Dans le cadre de son schéma de développement économique, Caux Seine aggro s'est fixé une ambition claire : renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire en développant les partenariats exogènes et en structurant durablement les réseaux liés à l'innovation et à l'entrepreneuriat. Dans cette perspective, l'agence s'est engagée en 2022 dans une démarche technopolitaine.

Objectif : obtenir le label Technopole délivré par le réseau RETIS.



RETIS est le réseau national de référence des professionnels de l'innovation. Créé il y a plus de trente ans, il fédère aujourd'hui près de 100 structures d'accompagnement, représentant plus de 800 collaborateurs et environ 13000 entreprises innovantes accompagnées.

L'attribution du Label Technopole repose sur un référentiel exigeant, qui évalue à la fois le contexte territorial et partenarial, l'organisation de la démarche, et le déploiement des missions technopolitaines : ces dernières se déclinent par la mise en réseau des partenaires, des entreprises, du monde de la recherche, des collectivités, l'accompagnement de projets innovants, la structuration de filières d'avenir. Depuis 2022, l'agence a consolidé le pôle innovation et formalisé la stratégie collective.



Moment décisif de la démarche, l'audit de labellisation s'est tenu les mardi 8 et mercredi 9 juillet 2025. Trois auditeurs du réseau RETIS ont été accueillis sur le territoire pour rencontrer un large panel d'acteurs : partenaires institutionnels, porteurs de projets, industriels, acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que les équipes de Caux Seine développement.

L'audit : une étape clé

À cette occasion, l'agence a présenté l'ensemble de ses processus de détection, d'évaluation, de sélection et d'accompagnement des projets innovants, qu'ils soient portés par des entrepreneurs individuels ou par des entreprises existantes, et ce à toutes les étapes de leur développement. Les auditeurs ont, par ailleurs, pu apprécier les dispositifs d'hébergement et d'incubation, notamment l'espace de coworking de l'Abbaye du Valasse, ainsi que le soutien apporté aux incubés de Normandie Incubation, avec une prise en charge par la communauté d'agglomération jusqu'à 100% du loyer sur dix-huit mois.

L'animation territoriale a constitué un autre axe d'illustration de la démarche, lors de l'audit : réunions thématiques, événements d'information et de promotion, à l'image des trois journées dédiées à l'économie circulaire organisées au printemps 2023 en partenariat avec le comité MELISSA de l'Agence spatiale européenne.

L'intégration de l'enseignement supérieur et de la recherche dans cette dynamique a également été pleinement démontrée.

Unique Technopole en Normandie

À l'issue de l'audit, un bilan a été présenté le 16 juillet 2025 au Conseil d'administration de RETIS. Fin août, Caux Seine développement a été officiellement labellisée Technopole pour une période provisoire de deux ans. Elle est la seule en Normandie.

Cette labellisation vient consacrer un engagement collectif : faire de l'innovation et de l'entrepreneuriat de puissants leviers de développement pour Caux Seine aggro, en fédérant entreprises, chercheurs, collectivités et acteurs de l'enseignement supérieur. Elle permet également à l'agence de rejoindre un réseau national de référence, offrant de nouvelles opportunités de coopération, de visibilité et de montée en compétence au service des projets innovants du territoire.



Industrie : d'ExxonMobil à North Atlantic

La plateforme pétrolière de Port-Jérôme mise en service en 1933 est passée sous pavillon canadien en fin d'année. Le nouvel exploitant s'est engagé à maintenir les emplois et à transformer le site en "centre d'énergie verte".

En 2025, le secteur du raffinage a connu une recomposition majeure avec le désengagement de l'Américain ExxonMobil de ses actifs français au profit du groupe canadien North Atlantic Refining Ltd, un acteur du secteur de l'énergie depuis quarante ans.

Au cœur de la transaction locale figure le complexe industriel de Port-Jérôme, le second pilier du raffinage national par sa taille, ses capacités de production et son poids dans l'emploi local.

Annoncée en mai, l'opération s'est concrétisée en novembre par la cession du contrôle d'Esso Société Anonyme Française à North Atlantic France SAS. Ce changement d'actionnariat s'est accompagné d'un nouveau nom : North Atlantic Energies.

Fin 2024, l'arrêt définitif de la chaîne du vapocraqueur, des unités de polyéthylène, de polypropylène -sur l'unité pétrochimique située face à la raffinerie- par Exxon Mobil Chemical France, avait entraîné 677 suppressions de postes. Les activités de raffinage avaient été maintenues. L'annonce avait nourri de fortes attentes sur l'avenir de l'ensemble du site et la sécurisation des emplois restants.

Face aux inquiétudes exprimées lors de l'annonce de la vente, North Atlantic a notamment annoncé son "intention de maintenir l'emploi et les rémunérations".

Il a, par ailleurs, affiché une ambition de transformation du site de Port-Jérôme en pôle énergétique de nouvelle génération, un centre d'énergie verte, "Green Energy Hub" : *"Nous ouvrons une nouvelle page de notre histoire en restant totalement concentrés sur la maîtrise de nos opérations, l'expertise de nos savoir-faire et l'innovation vers des solutions de moins en moins carbonées"*, a indiqué Charles Amyot, PDG de North Atlantic Energies.



Arlanxéo ferme son usine de caoutchouc synthétique



En octobre, la direction a annoncé son intention d'arrêter ses activités de Port-Jérôme d'ici 2027, notamment en raison de problèmes de compétitivité et de pertes structurelles dans le contexte européen. L'usine est propriété de Saudi Aramco depuis 2018. Elle est implantée sur 26 hectares et emploie 168 salariés.

"L'industrie chimique européenne continue de faire face à une demande faible et persistante et à une baisse de compétitivité, provoquée par la hausse des coûts, le déséquilibre des marchés mondiaux et une pression réglementaire accrue, explique Stephan van Santbrink, PDG d'Arlanxéo dans un communiqué. Ces conditions ont généré une charge importante pour le secteur, tout au long de la chaîne de valeur régionale."

La fermeture programmée de l'usine de Lillebonne, dont l'entité juridique sous sa forme actuelle a été créée en 1980, constitue une seconde épreuve pour le territoire après l'arrêt du vapocraqueur de l'unité pétrochimique d'ExxonMobil en 2024.

Les représentants de Caux Seine agglo et de Caux Seine développement se sont rapprochés de l'entreprise dès l'annonce de la fermeture pour mieux anticiper les questions en termes de ressources humaines et de devenir du site. L'agence a participé à la diffusion des éléments d'information réalisés par le cabinet Alixio Revitalia, dans la recherche d'un éventuel repreneur, induit par la Loi Florange.

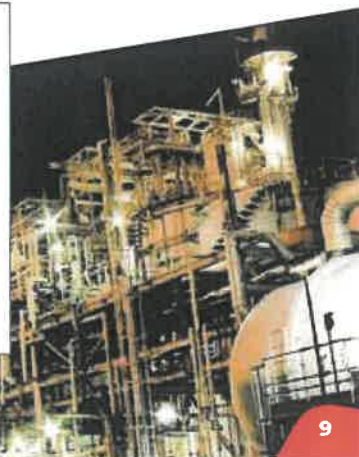
Un plan de revitalisation de 1,8 M€

Suite de la fermeture du vapocraqueur, le préfet de la Seine-Maritime avait décidé d'assujettir ExxonMobil à une obligation de revitalisation territoriale, dans une logique réparatrice.

L'accord signé le 21 octobre apporte une contribution financière des sociétés du groupe ExxonMobil en France de 1,8 million d'euros sur 36 mois pour accompagner la

création de 250 emplois durables sur le territoire, en soutien direct aux entreprises et à l'entrepreneuriat, à l'insertion et à l'économie solidaire et au développement de filières locales et innovantes.

Dans ce cadre, l'équipe de Caux Seine développement œuvrent aux côtés du cabinet Alixio pour la promotion du dispositif mis en place auprès des entreprises du territoire.





Point d'étape sur les grandes implantations

Futero, le permis de construire déposé

Le groupe belge renforce sa présence et optimise sa parcelle en annonçant l'implantation de l'entreprise Galactic, activité complémentaire de Futero. Galactic utilisera l'acide lactique fabriqué par Futero dans la fabrication de conservateurs alimentaires.

Le dernier trimestre de l'année est, par ailleurs, marqué par le dépôt de permis de construire et dossier d'autorisations environnementales, une étape clé dans la poursuite du projet.



RTE, des opportunités d'affaires pour les PME et TPE

Dans le cadre de son projet "Transition Énergétique des Boucles de la Seine", RTE construit de nouvelles infrastructures électriques, composées de postes et de lignes haute tension, entre Rougemontier et les ZI du Havre et de Port-Jérôme. Objectifs : y raccorder, à horizon 2029, les industries en développement et accompagner la décarbonation des sites existants. L'enquête publique a démarré en décembre.



RTE et ses partenaires ont mobilisé en décembre les entreprises locales pour faciliter leur accès aux multiples opportunités professionnelles liées aux chantiers en cours et à venir jusqu'en 2029. Les retombées économiques locales sont estimées à plus de 20 M€.

Une journée d'affaires a ainsi été organisée le 2 décembre, à l'Abbaye du Valasse. Plus d'une centaine de représentants d'entreprises est venue à la présentation du projet et aux rendez-vous B2B: génie civil, terrassement, câblage, location de matériel, services, restauration... Autant d'opportunités pour les entreprises de Caux Seine aggro.

Air Liquide Normand'hy : une nouvelle chaîne logistique

Air Liquide a annoncé en juin sa décision d'investir 50 M€ dans une nouvelle chaîne logistique de conditionnement et d'acheminement d'hydrogène par poids lourds. Ce centre permettra d'accompagner le développement de la mobilité hydrogène et la décarbonation de l'industrie. Il sera situé sur le site de production Air Liquide Normand'Hy, l'électrolyseur à grande échelle de 200 MW.

Huit postes de chargement seront réalisés sur deux hectares, ainsi qu'un poste de maintenance des semi-remorques. La présence de ces véhicules chargés d'hydrogène a conduit le site au passage en SEVESO seuil bas. L'enquête publique s'est tenue du 25 juin au 2 septembre.

Le centre de conditionnement sera opérationnel en même temps que la production d'hydrogène, en juillet 2026.



Eastman, les regards tournés vers l'Europe



L'action du recycleur de plastique s'est concentrée cette année sur la mobilisation des instances européennes. En effet, la réglementation sur les emballages plastiques, ou PPWR, avait instauré en 2024, une porte dérobée autorisant l'afflux massif de produits recyclés issus des pays tiers. Objectif 2025 : réintroduire réglementairement le recyclage plastique en Europe. La décision d'investir d'Eastman est attendue courant 2026.

Cité du Textile de Demain : partenariats et principes de synergies

Caux Seine développement participe activement à la création de la Cité du textile de Demain, aussi bien sur la partie développement économique, la formation que l'aménagement.



L'agence a permis d'identifier des acteurs clés de la filière textile et de mobiliser des partenaires stratégiques pour le projet en France et à l'échelle internationale. Cette démarche contribue à structurer un réseau de partenaires engagés autour du projet et d'envisager des synergies possibles et intérêts communs.

Au-delà de la prospection et de la promotion autour de la cité du textile, l'agence, via sa technopole, accompagne quelques projets innovants dans ce secteur hors les murs.

Les instances

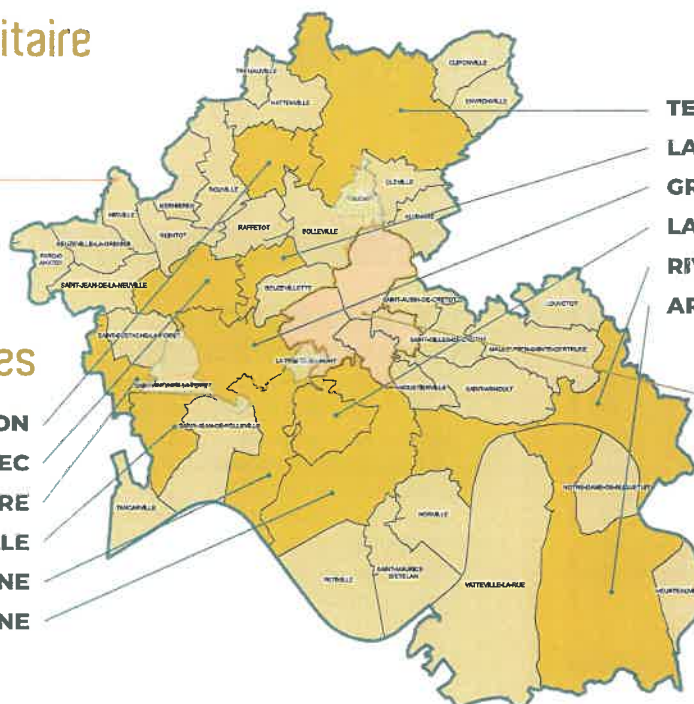
au 31 décembre 2025

Actionnaire majoritaire



Autres actionnaires

YÉBLERON
BOLBEC
MÉLAMARE
ST-NICOLAS-DE-LA-TAILLE
LILLEBONNE
PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE



TERRES-DE-CAUX
LANQUETOT
GRUCHET-LE-VALASSE
LA FRENAYE
RIVES-EN-SEINE
ARELAUNE-EN-SEINE

SIVOS :
GRAND-CAMP,
SAINT-NICOLAS-
DE-LA-HAIE,
TROUVILLE-
ALLIQUERVILLE,
LINTOT

Gouvernance

PRÉSIDENT

M. Jean-Marc VASSE

ADMINISTRATRICE RÉFÉRENTE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Présidente de Caux Seine agglo

Mme Virginie LUTROT

ADMINISTRATEUR RÉFÉRENT POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

*Conseiller délégué
de Caux Seine agglo*

M. Jean-Marc VASSE

ADMINISTRATRICE RÉFÉRENTE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

*Conseillère déléguée pour
l'économie sociale et solidaire,
l'emploi et la formation
de Caux Seine agglo*

Mme Marie-Françoise LOISON

ADMINISTRATEUR RÉFÉRENT POUR L'AMÉNAGEMENT

*Vice-Président pour la
planification, l'urbanisme
et l'aménagement
de Caux Seine agglo*

M. Patrick PESQUET

ADMINISTRATEUR RÉFÉRENT POUR LE COMMERCE

*Vice-Président pour les
musées et le patrimoine
de Caux Seine agglo*

M. Pascal SZALEK

ADMINISTRATEUR RÉFÉRENT POUR LA STRUCTURE DE PORTAGE IMMOBILIER

*Conseiller délégué
pour l'économie mixte
de Caux Seine agglo*

M. François BOMBÉREAU

Administrateurs

M. Jean-Marc VASSE
Mme Virginie LUTROT
M. François BOMBÉREAU
M. Bruno CADIOU
M. Stéphane CAVELIER
M. Jacques CHARRON
M. Bastien CORITON
Mme Christine DÉCHAMPS
M. Frédéric DENIZE
M. Christophe DORÉ
Mme Lysiane DUPLESSIS
Mme Karinne JUNG
M. Hubert LECARPENTIER
Mme Nathalie LEMESLE
Mme Marie-Françoise LOISON
M. Vincent LECARPENTIER
M. Patrick PESQUET
M. Pascal SZALEK
M. Christophe TÉREL
M. Roger BERGOUIGNOUX
M. Bernard VERDIÈRE
M. Michel CAVELIER
M. Franck ISAAC



Les missions de l'agence

Contrats conclus avec Caux Seine agglo (CSa)

1 • MARKETING TERRITORIAL & PROMOTION

- L'élaboration, la coordination et la mise en œuvre de sa stratégie de développement économique durable
- L'élaboration d'une stratégie de marketing territorial et d'une offre adaptée aux besoins locaux
- Le développement de l'Axe Seine

2 • DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC EMPLOI / FORMATION

- Une mission d'accueil & de conseils à destination des différents publics cibles
- Une mission d'élaboration du programme annuel d'actions en réponse aux besoins identifiés sur le territoire et en lien avec les axes d'interventions définis
- La mise en œuvre de ce programme d'actions
- La gestion du dispositif de la clause d'insertion
- L'animation de la plateforme partenariale
- L'animation d'un observatoire local "emploi formation" et d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales
- L'animation et le suivi des clauses d'insertion
- La gestion de premier niveau de l'équipement « Maison des compétences »
- La gestion administrative et financière des espaces mis en location ou à titre gracieux à destination des partenaires de l'emploi et de la formation

3 • STRUCTURATION & ANIMATION ENTREPRISES

- La constitution d'un point d'entrée lisible par les entreprises dans les circuits administratifs
- La prospection en partenariat avec la Région Normandie
- La constitution d'une interface pour l'accueil des porteurs de projet
- L'accompagnement des entreprises dans leurs démarches et échanges avec l'administration
- Le développement des services au sein des zones d'activités
- La participation à la création d'équipements à destination économique (incubateurs, tiers lieux, pépinières, ateliers relais, aménagement de zones d'activités, etc.)

4 • DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - SOUTIEN AUX ENTREPRISES

- Le développement de l'activité économique en recherchant des financements privés et publics pour le compte de l'agglomération
- La conduite des démarches de mécénat
- L'accompagnement des entreprises sur les aspects de transmission et reprise d'activités
- Le développement d'un observatoire économique

5 • GESTION IMMOBILIER D'ENTREPRISES & ZONES D'ACTIVITÉS ENTREPRISES

- La gestion de l'immobilier d'entreprises (ateliers relais & bureaux) et de zones d'activités

6 • GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE

- Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat à l'échelle de Caux Seine
- Accompagner les choix de développement commercial



7 • PROJET H2 ACADEMIE

Il s'articule autour de 3 orientations stratégiques, sur un lieu totem, à Bolbec :

- Piloter la création d'une infrastructure pédagogique innovante dédiée à l'hydrogène décarboné au Lycée Pierre de Coubertin de Bolbec
- Fédérer les acteurs de la formation professionnelle et les industriels normands pour développer des modules de formation du Bac professionnel au BTS.
- Développer l'employabilité dans une filière hydrogène d'excellence en Normandie en formant plus de 125 personnes en formation initiale et continue.

8 • INGÉNIERIE ET AMÉNAGEMENT

- Participer à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'aménagement économique
- Piloter la préfiguration de la création de la future structure de portage en immobilier d'entreprise
- Réaliser l'ingénierie des différents projets d'aménagements économiques et urbains
- Assurer la maintenance des zones d'activités économiques
- Assurer le suivi des rétrocessions de VRD de lotissements à Caux Seine agglo
- Accompagner l'agglomération pour l'aménagement de la friche DESGENÉTAIS (Bolbec)
- Participer aux travaux relatifs aux orientations d'aménagement et de programmation (Schéma de cohérence territoriale, Plan local d'urbanisme intercommunal)

9 • GESTION DU PÔLE ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ÉCOLOGIQUE SOLI'SEINE

- Assurer la gestion de l'ensemble immobilier
- Assurer la gestion du FabLab

10 • DIGITALISATION DU COMMERCE

- Renforcer l'accompagnement individuel ou collectif des commerçants de Caux Seine à la digitalisation afin d'améliorer leur présence digitale (site web, réseaux sociaux, marketplace, ...) par la réalisation de diagnostics, formations courtes, ateliers et rendez-vous individuels



11 • ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Développer l'appétence des jeunes du territoire pour l'enseignement supérieur et favoriser leur accès aux informations post-bac
- Densifier l'offre de formation implantée sur Cosne agglo, en lien avec les filières prioritaires du territoire
- Attirer des jeunes diplômés sur Caux Seine agglo

Contrats conclus avec les communes

1 À 7 • GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE

Lillebonne, Port-Jérôme-sur-Seine, Bolbec, Gruchet-le-Valasse, Rives-en-Seine, Terres-de-Caux et Arelaune-en-Seine

- Développer une stratégie et un plan d'actions territoriales en faveur du commerce et de l'artisanat à l'échelle de Caux Seine
- Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs
- Accompagner les choix de développement commercial

8 À 11 • « ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE » AVEC TERRES-DE-CAUX, LANQUETOT, MÉLAMARE, SAINT-NICOLAS-DE-LA-TAILLE ET YÉBLERON

Assurer la revitalisation et l'aménagement dans les centres bourgs : AMO à Terres-de-Caux, Lanquetot, Mélamare, Saint-Nicolas-de-la-Taille, Yébleron, Gruchet-le-Valasse, Sivos de Grancamp.



2025 en chiffres



Communication

- 9 vidéos interviews et reportages
- Poursuite du projet "marque employeur"
- LinkedIn CSd : **4 127** abonnés (+534)
- LinkedIn Territoires industrie : **1 019** abonnés (nouveau)
- Facebook CSd : **2 392** abonnés (+259)
- Facebook Mdc : **2 789** followers (+138)
- Replays en ligne : 1 audio et 1 vidéo



Gestion foncière et immobilière

- 21 équipements gérés, soit **8 000 m²**
- Taux d'occupation : **91 %**

Le foncier des zones d'activités

- 2025 : **70,5 ha** disponibles à la vente
- 2024 : **23,28 ha** • 2022 : **47,8 ha**
- 2023 : **26 ha** • 2021 : **125 ha**

Demandes de locaux d'activités

- **30** demandes en 2025, contre 45 en 2024 et 60 en 2023.



Développement économique

- **469** contacts et rendez-vous de suivis avec les entreprises
- Près de **100** contacts de prospects et demandes de foncier
- **30** demandes de locaux
- **5** projets de start up accompagnés



Commerce

- **34** nouvelles ouvertures de commerces avec vitrine
- **30** cessations d'activité avec vitrine
- **2** relocalisations au sein du territoire
- **16** reprises



- Taux de vacances : **9 %** (+2)
- **127** projets accompagnés
- **48** actions coorganisées avec les unions commerciales
- **157 678€** commercialisés en chèques cadeaux
- **262 511€** chiffre d'affaires généré dans les commerces de bouche, adhérents au dispositif de restauration des agents des collectivités

Emploi, formation

- **5 300** participants aux événements et ateliers de la Maison des compétences, dont **1 700** au Forum des métiers
- **1 600** rendez-vous individuels conseillers emploi, formation et orientation
- **700** participants aux plateformes de recrutement
- **27** réunions d'information recrutement
- **1** job dating spécial industrie
- **90 000** heures d'insertion réalisées > création de **116** emplois, dont **20** contrats + de 6 mois
- **9** ateliers/forums métiers dans les établissements scolaires > 569 élèves
- **142** rendez-vous entreprises, accompagnements RH entreprises
- **1 460** mises en relation recruteurs/candidats



Aménagement

- **20 000 m²** de bâtiments en friche démolis et dépollués.
- **292 339 €** d'accompagnements financiers pour 5 projets agricoles collectifs du territoire
- **2** conventions de partenariats avec des industriels majeurs pour leurs mesures compensatoires, à hauteur de 8,26 ha.



Comment redynamiser et optimiser les zones d'activités économiques



L'agence a été missionnée par Caux Seine agglo pour étudier les leviers d'optimisation des zones d'activités sur Caux Seine agglo.

Les zones d'activités économiques (ZAE) représentent environ 30 000 sites en France et constituent 26% des surfaces artificialisées du territoire. Caux Seine agglo en compte 27, publiques et privées, parmi lesquelles cinq sont administrées et commercialisées par Caux Seine développement.

Au regard des enjeux de transition écologique, dont l'objectif Zéro artificialisation nette (ZAN), la réindustrialisation générale, la transition énergétique et les attentes renouvelées des entreprises et habitants, ces zones sont possiblement à refonder ou, à tout le moins, à repenser : elles s'avèrent parfois sous-occupées, vieillissantes ou mal adaptées aux usages actuels en termes de mobilité, logistique, énergie et attractivité.

Dans ce contexte, Caux Seine développement a été missionnée par la communauté d'agglo-

mération pour étudier les leviers d'optimisation et de revitalisation des zones d'activités. La première étape a été menée sur Grande Campagne Nord et Sud, à Port-Jérôme-sur-Seine.

La méthodologie s'articule autour d'un diagnostic de l'existant par inventaire des surfaces utilisées, des vacantes, des bâties et des friches; de l'état des voiries et des réseaux; de la typologie des activités. Ce premier volet achevé sur la dernière partie de l'année a permis de poursuivre sur l'analyse des données : performances économiques en visant les taux d'emploi et la diversité des activités, performances écologiques, qualité des équipements : voiries, fibre, stationnements, signalétique.

Les propositions d'objectifs stratégiques sont prévues en 2026, en termes de requalification des espaces, spécialisation sectorielle, densification ciblée.

LA CHAIRE EUROPÉENNE AUTOUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

En 2025, Caux Seine développement et Caux Seine agglo ont poursuivi leur engagement aux côtés de l'École de Management de Normandie dans le cadre de la Chaire européenne Économie circulaire et territoires.



Ce partenariat s'est traduit par 3 actions majeures qui alimentent les liens entre recherche, formation et action publique :

- la production de 22 fiches de valorisation des pratiques d'économie circulaire d'entreprises locales, réalisées avec des étudiants et destinées à enrichir une base de connaissances territoriale ;
- la restitution de 2 études stratégiques auprès des élus et techniciens du territoire, portant sur les politiques d'économie circulaire en Europe, les freins et leviers de leur déploiement en France ;
- l'accueil d'étudiants sur le territoire pour une immersion de terrain, dans les locaux de Soli'Seine, notamment, pour illustrer les dynamiques de symbiose industrielle et d'écologie territoriale.

Les flux d'eau du territoire modélisés

Depuis plusieurs années, en partenariat avec l'Agence spatiale européenne et CentraleSupélec, Caux Seine développement mène un projet innovant sur la circularité dynamique des ressources en eau.

Des étudiants de Centrale ont ainsi travaillé à la modélisation des flux d'eau du territoire, transformant une première approche statique en un outil dynamique sous Simulink, un logiciel de simulation des systèmes.

Ce modèle permet d'anticiper l'impact de phénomènes comme les marées, la pluviométrie ou la salinité, et de proposer des solutions adaptées aux industriels. Le projet contribue à faire de Caux Seine agglo un territoire pilote de l'économie circulaire, tout en offrant aux étudiants une expérience concrète de travail en collaboration avec des acteurs publics et scientifiques.



Territoire d'industrie Axe Seine

Le label Territoires d'Industrie créé en 2018 est le volet territorial de la politique industrielle de l'État, qui donne carte blanche aux territoires les plus industriels du pays pour bâtir leur stratégie de reconquête industrielle des territoires.

Sur Caux Seine agglo, labellisé pour l'Axe Seine, il s'agit, entre autres de favoriser les échanges et synergies entre les 10 collectivités qui le constitue, du Havre aux portes de l'Île-de-France ; de promouvoir les différents dispositifs d'aide déployés par l'Europe, l'État et la Région Normandie et de mettre en lumière les industries et les grandes actualités de l'axe Seine. Une page LinkedIn a été créée en ce sens, en début d'année. Elle compte plus de 1000 abonnés et a diffusé 83 posts relatifs aux entreprises de Territoire d'industrie Axe Seine.

Quelques événements marquants de 2025 :

- **4 et 5 avril**, Eure et Seine-Maritime : organisation et coordination de la première édition des Journées usines ouvertes, à l'initiative des Arts & Métiers.
- **26 septembre**, Deauville : participation au colloque national sur la réindustrialisation, sur invitation de l'Union Nationale des Commissaires de Justice.
- **27 et 28 novembre** : séminaire national Territoire d'industrie, à Bordeaux.



Candidature retenue pour le label Zone d'Activité ReSponsable

Le label a été initié par la Région Normandie et l'Agence de développement de Normandie pour valoriser les parcs d'activités engagés dans une démarche volontaire et exemplaire en matière sociale, environnementale et de gouvernance.

La candidature de Caux Seine développement a ainsi été retenue pour le 5e appel à projet régional Label Normandie ReSponsable, pour le parc d'activité Grande Campagne - Les Varouillères.

Le territoire va bénéficier pour cette zone d'activités d'un accompagnement de 4 mois par le cabinet de conseil Alcimed, sélectionné par la Région Normandie dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Caux Seine agglo pourra, ultérieurement déposer sa candidature à ce label RSE pour la zone d'activités concernée.

Photovoltaïque : des experts répondent aux entreprises

Caux Seine Développement, en partenariat avec Normandie Énergies et Caux Seine agglo, a proposé une matinale solaire, fin avril.

L'événement a réuni plus de 60 participants, parmi lesquels des entreprises, agriculteurs, élus et experts, autour des enjeux du photovoltaïque dans le cadre de la loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER).

Plusieurs experts normands sont intervenus autour du cadre réglementaire, de la sécurité incendie, de l'intégration en zones ICPE et SEVESO, des modalités d'auto-consommation. Des retours d'expérience de solarisation de bâtiments et parkings ont également été présentés.

Les dispositifs de financement et d'accompagnement proposés par la Région Normandie, l'AD Normandie et la Banque des Territoires ont aussi été abordés. La captation audio de la matinale est accessible en replay, sur cauxseinedeveloppement.com

ANIMATION TERRITORIALE : 3 RÉUNIONS DE ZONES D'ACTIVITÉS ÉLARGIES

- Bolbec Saint-Jean, dans les locaux de la société ATSI
- Port-Jérôme-sur-Seine, accueillie par l'entreprise ET2I
- Terres-de-Caux, dans les espaces de la société NAITE

Ce moment d'échange sur le temps de pause méridienne permet aux dirigeants de se rencontrer et aux partenaires tels que la Région ou de l'Agence nationale de la biodiversité et du développement durable de présenter leur action sur notre territoire. Une refonte de cette réunion est en cours et verra le jour en 2026.



Les ateliers innovation

4G/5G privée La sécurité numérique est le facteur essentiel de toute transition digitale. Une infrastructure réseau, cœur des échanges de données, doit être robuste. Une session de sensibilisation technique à la 4G/5G privée a été proposée en ce sens : l'entreprise devient son propre opérateur mobile et maîtrise ses échanges de données et ainsi sa sécurité. CSd se devait de promouvoir cette technologie innovante et bientôt incontournable, que les industriels devront s'approprier.

Fabrication additive L'impression 3D ou plutôt la fabrication additive peut augmenter la productivité et l'innovation en entreprise. Il est possible fabriquer des pièces impossibles à produire avec d'autres techniques plus traditionnelles, dans des matériaux comme le carbone ou les métaux. Fabrication Additive de Normandie (FAN), communauté animée par les filière et pôle de compétitivité Normandie Aero Espace et Next Move, a concouru à une session de démonstration au Fab Lab SoliSeine le 10/07.

Cybersécurité Les ateliers à l'abbaye du Valasse se sont poursuivis : petits-déjeuners, sessions d'afterwork. À cette occasion, le 3 avril, un atelier cybersécurité ouvert à toutes les entreprises s'est tenu dans l'espace coworking. Il s'agissait d'une session pratique de présentation des bonnes pratiques d'hygiène numérique.

Par ailleurs, en partenariat avec la CCI Seine Estuaire, une présentation des évolutions des risques cyber a été proposée conjointement le 29 octobre chez Dehondt Lin, auprès d'une vingtaine de participants, essentiellement des dirigeants d'entreprises.

Les pépites propulsées par Sterne



Normandie Incubation est venu clôturer sa 23^e promotion de Sterne à l'abbaye du Valasse. Sterne est ce dispositif de formation à la création de startup sur trois mois, à la CCI du Havre, pour sa promotion "Seine Estuaire".

Au terme de dix-huit ateliers d'apprentissage thématiques, 8 néo-entrepreneurs ont "pitché" leur projet devant un parterre de dirigeants, financeurs, institutionnels et startupper. Caux Seine développement a décidé d'accompagner 2 projets prometteurs, dans le domaine des biotests et de l'énergie.

L'incubateur Normand a fêté dans le même temps le dixième anniversaire de ce dispositif de formation pour lancer sa startup innovante.

Un troisième #REBOND !

Fort des succès des précédentes éditions, la troisième édition de l'appel à projet Rebond a été lancée en avril, en partenariat avec la plateforme de financement participative ULULE, ex-KissKiss-BankBank. Il a permis de détecter 15 projets d'activités entrepreneuriales et innovantes. Parmi eux, 4 lauréats ont lancé leur collecte sur la plateforme de financement participatif Ulule : François-Xavier Lebarbé «Un four pour l'atelier», Mélinée Peulvé «Papilles pâtisserie», Stéphane Lecarpentier «Epoxy-KM», Jonathan Troadec «Cristal chic».

Trois campagnes ont atteint leur objectif de collecte avec 9 642 € collectés, et 4 500 € de subvention versée par Caux Seine agglo. Un projet, après recherche d'optimisation, a baissé son objectif initial. La collecte du Cristal Cabaret s'achève en 2026.

Caux Seine développement tire un bilan positif de cette édition, malgré un contexte national contraint pour le financement participatif.



PROJET HINTERMODAL : UN WEBINAIRE



Cette étude, financièrement portée par l'ADEME, les Conseils régionaux d'Île-de-France et de Normandie et les services de l'État via un Contrat de plan interrégional État-Région Vallée de la Seine, est un projet de 24 mois, initié en 2023. Il s'est agi d'approfondir la connaissance des schémas multimodaux et d'explorer des solutions logicielles destinées aux entreprises pour optimiser leurs logistiques, basées sur l'intelligence artificielle. Le consortium a inclus 5 Degrés, expert en transformation technologique et projets innovants, et Touax, leader mondial de la location et gestion de wagons et barges fluviales.

Outre les articles scientifiques, les séminaires et conférences proposés pendant ce projet, l'étude Hintermodal s'est achevée par un webinaire, en novembre : "Logistique + IA, l'alliance clé pour réduire l'empreinte carbone".



Le webinaire est accessible en replay sur entreprises.cauxseinedeveloppement.com



Évolutions législatives et réglementaires : le pôle adapte ses missions

Faire face à la raréfaction du foncier

Dans le cadre des objectifs législatifs du zéro artificialisation nette et de la valorisation du territoire, Caux Seine développement participe à la reconversion des friches. L'objectif est de les dépolluer et de les revitaliser. Cette année, Caux Seine développement a piloté une étude d'opportunité et de faisabilité pour reconvertir la friche Henri-Dunant, située à Port-Jérôme-sur-Seine. Cette étude au stade esquisse, a permis également de chiffrer le coût prévisionnel des travaux à 917 350 € HT. Une demande de subvention a permis un versement à la communauté d'agglomération de 39 780 € par l'ADEME pour le financement de cette étude.



S'agissant du site Masurel, à Saint-Eustache-la-Forêt, l'avant-projet qui fait suite à la démolition partielle de l'ensemble -le bâtiment ayant un aspect patrimonial et architectural notable a été conservé- a permis de définir un premier tracé de ce que pourrait être le futur site.

Caux Seine développement a accompagné Caux Seine agglo dans le choix de sa maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâti conservé, réaménagé en ateliers locatifs. Le cabinet LNB a été retenu en partenariat avec l'Établissement public foncier de Normandie.

Proposer des solutions globales d'implantation

Caux Seine développement accompagne les entreprises en leur proposant une offre foncière adaptée à leurs besoins. Au-delà de cette mission, il s'agit bien d'éviter, réduire et compenser les impacts environnementaux. Dès les premières phases d'études, l'agence assiste les entreprises pour optimiser leurs implantations, au regard des enjeux fonciers et environnementaux. Caux Seine agglo et Caux Seine développement restaurent des sites destinés à accueillir la compensation environnementale des projets économiques. C'est notamment le cas sur près de 50 ha au hameau de Radicatel, à Saint-Jean-de-Folleville.



Des projets innovants

Caux Seine développement a notamment participé au préprogramme d'un futur bâtiment et plusieurs *Smart factories* productives.

Dans le cadre de cette démarche, l'agence pilote, une étude pour dimensionner les besoins, en termes de fluides, d'aménagement intérieur / extérieur et au niveau structurel.

Ces éléments, qui complètent ceux pilotés par Caux Seine agglo, ont permis de répondre à un Appel à projet qui pourrait générer un subventionnement à hauteur de 2,5 M€.



Toujours aux côtés des communes

Caux Seine développement met son expertise à disposition des communes pour la gestion de leurs projets.

Le pôle aménagement a notamment accompagné la commune de Yébleron dans le cadre d'une étude de revitalisation de son centre bourg. Elle a permis de redimensionner l'aménagement de cet espace, ainsi que celui du champ de foire, un lieu stratégique et d'envergure pour la commune.

Le bureau d'étude mandaté par Yébleron a été sollicité pour réaliser un questionnaire et une concertation citoyenne, en invitant les habitants à donner leur avis sur le futur de leur commune. Les enfants de l'école ont, d'ailleurs, été conviés à participer sur le volet aménagement, par des ateliers avec le bureau d'étude.

L'étude de cette revitalisation du centre-bourg a été éligible au dispositif financier régional pour la réalisation de l'étude. Une subvention de 31 350,00 € a ainsi été accordée, à ce titre, par la Région Normandie. La restitution de l'étude a permis de définir un schéma directeur cadre, lequel se décline en actions opérationnelles, et en un plan pluriannuel d'investissement.

Compensation environnementale : une solution clef en main pour les industriels

Pour préserver les milieux naturels sensibles, Caux Seine agglo est engagée dans la protection des zones humides de la plaine alluviale de la Seine. Une offre complète couvrant les besoins des industriels a été créée.

Anticipant une évolution législative sur la protection de l'environnement, Caux Seine agglo a entrepris une démarche d'acquisitions foncières dans la plaine alluviale, à partir des années 2010.

Cadre légal

En 2016, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la Nature et des paysages a été adoptée au Parlement. Elle impose aux aménageurs d'éviter, de réduire et, le cas échéant, de compenser les impacts environnementaux des projets d'implantation. Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) diffère, d'ailleurs, selon les territoires. Celui de la Seine-Normandie impose une compensation à hauteur de 150% minimum : pour 1 hectare consommé pour le développement industriel, 1,5 hectare doit être dédié à la renaturation au titre de la compensation environnementale.

La réserve foncière précédemment constituée au fil des années par Caux Seine agglo a ainsi permis d'accompagner les projets industriels.

Dans ce contexte, Caux Seine développement a été missionnée pour mettre en œuvre une offre clef en main pour les prospects industriels. Une démarche innovante sur l'Axe Seine, par suivi technique des études et des travaux de restauration, suivi écologique mais également entretien des milieux. Les industriels contribuent, pour leur part, au financement à travers une convention. Cette dernière leur permet de se concentrer sur leur cœur de métier tout en respectant leurs obligations réglementaires.

Ce dispositif garantit une compensation environnementale de qualité, pérenne et globale, favorable aux écosystèmes fragiles mais essentiels, que sont les milieux humides de la Seine.



Au 31 décembre 2025, les sites compensatoires faisant l'objet d'un arrêté préfectoral au titre de la compensation environnementale totalisent 91,3 hectares, répartis comme suit :

- Zone de Radicatel, à Saint-Jean-de-Folleville : 49,6 ha
- Zone des Surelles, à Lillebonne : 37,2 ha
- Le Caudebecquet, à Rives-en-Seine : 4,5 ha

Dans la perspective des demandes ultérieures, d'autres espaces sont actuellement à l'étude, pour plusieurs dizaines d'hectares, sous réserve de validation des services de l'État.

Cinq projets collectifs agricoles

Depuis 2014, la législation impose aux projets dont les impacts sont négatifs sur l'économie agricole, de les compenser financièrement, en soutenant des projets collectifs.

Afin que les montants issus de cette compensation restent sur le territoire, Caux Seine agglo a créé un fonds local permettant à des agriculteurs locaux d'en bénéficier. Caux Seine développement gère l'animation de ce fonds local et le processus lié à cette compensation, dont les dossiers sont instruits par le Groupement d'intérêt public CCA Normandie.

Deux projets ont été concernés par cette compensation collective agricole : Caux Seine agglo pour l'aménagement de la ZAE de Grande campagne Est, à hauteur de 45 661 € et Air Liquide France Industrie dans

le cadre de la construction de son usine de production d'hydrogène verte, à Saint-Jean-de-Folleville, pour 246 678 €.

Deux appels à projets ont eu lieu cette année afin de recueillir des projets. 5 ont été sélectionnés et vont se répartir ces montants :

- Installation d'un verger fruitier bio pour l'approvisionnement des restaurants scolaires, à Port-Jérôme-sur-Seine,
- Projet de méthanisation agricole collective, à Beuzevillette,
- Déploiement de la signature



Un projet d'arbres fruitiers bio figure parmi les projets.

normande par l'Organisme de Sélection de la Vache Normande, à l'échelle régionale,

- Mise en place d'un réseau de stations météo,
- Mise en place d'un réseau d'antenne GPS sur l'ensemble du pays de Caux.

L'instruction des dossiers s'est déroulée tout au long de 2025. Ils ont été présentés en fin d'année auprès des services de l'État. Un arrêté préfectoral est attendu pour 2026 dont la publication permettra ensuite aux montants alloués à chaque projet d'être déconsignés.



Un soutien de proximité accru

En 2025, le commerce de proximité évolue dans un contexte toujours contraint, marqué par la pression sur le pouvoir d'achat, la concurrence du e-commerce et la nécessité pour les commerçants de s'adapter aux évolutions de consommation. Caux Seine développement a accru son accompagnement auprès des commerçants et des artisans du territoire, à travers le maintien des dispositifs de soutien à l'investissement et à la modernisation, ainsi qu'un appui renforcé à la transition numérique.

L'année a également été marquée par la mise en œuvre d'actions nouvelles, à l'image du dispositif Cliiink, qui illustre la capacité de l'agence à accompagner les commerçants dans l'appropriation de nouveaux outils, tout en soutenant l'activité des commerces locaux et la fréquentation des centres.

Les mouvements

- **34** nouvelles ouvertures de commerces avec vitrine
- **30** cessations d'activité avec vitrine
- **17** reprises
- **2** relocalisations au sein du territoire.

ÉVOLUTION DU TAUX DE VACANCE

Depuis 2018, la vacance commerciale est en recul sur le territoire pour se stabiliser ces trois dernières années. Une légère hausse de la moyenne a été constatée depuis 2024 et qui se poursuit en 2025 : sur les sept villes centres du territoire, qui concentrent 88% des commerces de Caux Seine agglo, le taux de vacance moyen s'établit à 9%, soit une augmentation 2 points par rapport à 2024. Cette évolution s'inscrit dans la tendance nationale et régionale.

À l'échelle nationale, le taux de vacance commerciale avait progressé de 10,85% en 2024*.

Caux Seine agglo	Déc. 23	Déc. 24	Déc. 25
Bolbec	9%	10%	12%
Gruchet-le-Valasse	4%	7%	8%
Lillebonne	10%	10%	14%
PJ2S	2%	5%	9%
Terres-de-Caux	3%	3%	4%
Rives-en-Seine	4%	2%	3%
Arelaune-en-Seine	5%	5%	5%
Caux Seine agglo	6%	7%	9%

*source : Codata Services SA



LE COMMERCE LOCAL

Chiffres clés 2025

- **127** projets accompagnés
- **48** actions commerciales co-organisées avec les unions
- **157 678 €** commercialisés en chèques cadeaux
- **262 511 €** de CA généré dans les commerces de bouche adhérent au dispositif de restauration des agents des collectivités





Un projet de loisir inédit sur le territoire

Caux Seine développement a accompagné l'implantation du complexe multisports SportEvents, un équipement inédit de 2500 m² sur le territoire de Caux Seine agglo, combinant une offre d'activités sportives et de loisirs : padel, soccer indoor, basket 3x3, squash, pickleball, hyrox, beach sports, golf virtuel, pétanque. L'enseigne propose aussi des espaces de convivialité et d'événementiel, dont un restaurant.

Dans le cadre de cet accompagnement, plusieurs dispositifs ont été mobilisés : une aide à l'immobilier d'entreprise (AIE) de 30 000 €, instruite par l'agence, ainsi qu'un financement européen LEADER de 80 000 €, porté par le Groupe d'action locale (GAL) Pointe de Caux, dont Caux Seine agglo est membre actif. Ce projet contribue au renforcement de l'attractivité commerciale et à l'animation de la vie locale.

Allier transition écologique et soutien au commerce local

L'agence a contribué, aux côtés du service Rudologie de Caux Seine agglo, au déploiement du dispositif Cliiink, une application innovante visant à encourager et récompenser le tri du verre tout en soutenant le commerce de proximité.

Le principe repose sur l'attribution de points à chaque dépôt de verre dans des conteneurs connectés, convertibles en chèques-cadeaux dématérialisés utilisables chez les commerçants et artisans locaux accompagnés par l'agence et volontaires pour intégrer le dispositif. À ce jour, 57 commerçants et artisans participent à l'opération, avec 3 056 chèques-cadeaux de 5 € émis, représentant 15 280 € de pouvoir d'achat réinjectés dans l'économie locale. Au delà, 594 offres promotionnelles ont été souscrites sur l'application, en partenariat avec les commerces de proximité. Ce dispositif illustre une action transversale associant transition écologique, attractivité commerciale et animation du territoire.





Inauguration lundi 16 juin 2025
un millier de visiteurs
200 visites commentées

Mécènes : Air Liquide, Eastman, Esso, Futerro

UNE STRATÉGIE EMPLOI/ COMPÉTENCES EN 4 AXES

Caux Seine développement anime en continu une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sur le territoire. L'anticipation des évolutions du marché de l'emploi local et l'adaptation de l'offre de formation constituent la trajectoire de développement économique portée par l'agence.

- Informer les publics sur les métiers et formations
- Adapter et développer l'offre de formation
- Animer le Schéma local de l'enseignement supérieur
- Accompagner les entreprises dans leurs démarches de recrutement

Les étudiants de l'E-Campus ont fait leur rentrée



Ce nouveau lieu de formation d'enseignement supérieur à distance est accessible gratuitement aux étudiants, depuis septembre 2025.

Ce nouveau service proposé par Caux Seine agglo, avec le Clip's Formation, les médiathèques intercommunales et la direction des systèmes de l'information de Caux Seine agglo, a temporairement ouvert ses portes à la Maison des compétences, avant de rejoindre la médiathèque intercommunale de Lillebonne. Il s'adresse aux futurs bacheliers qui souhaitent poursuivre leurs études supérieures à distance au plus près de chez eux, ainsi qu'aux étudiants déjà inscrits dans une formation supérieure mais qui souhaitent monter en compétences, et aux personnes en reconversion professionnelle.

Une première promotion de 5 étudiantes a ainsi vu le jour l'automne dernier. Des aménagements prévus en 2026 permettront d'accueillir une promotion de 15 à 20 étudiants.

Ce nouvel outil de formation a bénéficié d'un co-financement de la Région Normandie. Caux Seine développement a coordonné le projet et assure la gestion et l'animation du E-Campus.



H2 Académie : un projet d'envergure régionale au lycée Pierre-de-Coubertin

Le projet H2 Académie porté par Caux Seine agglo et un consortium d'acteurs de l'hydrogène, industriels et institutionnels, est inscrit dans le cadre du projet H2 neutralité carbone piloté par le Ceine et l'Éducation nationale. L'ambition de ce projet est de développer et promouvoir la filière de formation professionnelle Hydrogène décarboné en Normandie et tout le long de l'Axe Seine.

Sept industriels ont confirmé leur intérêt et leur participation à la co-construction de ce projet : Air Liquide, Qair, Lhyfe, Siemens Energy, Mincatec Energy, Air Products, GRDF.

Six formations ont été ciblées pour la phase pilote du projet, jusqu'à la fin d'année scolaire 2027-2028 : Bac pro MSPC, Bac pro PCEPC, BTS PP, BTS CIRA, BTS MS option B, BTS CRCI

Deux comités pédagogiques ont été organisés, rassemblant les industriels, les membres de l'Académie de Normandie dont les inspecteurs et des professeurs des trois lycées partenaires, et les membres de Ceine. Quatre blocs de formation ont été validés, avec un total de onze supports pédagogiques à créer, et une maquette qui sera accessible dans l'espace de formation. Le permis de construire de la H2 Académie a été déposé en décembre 2025.



Simulation sur l'organisation des modulaires.



Les rendez-vous d'information sur les métiers et les formations

Caux Seine développement a organisé plusieurs actions destinées à faire découvrir des secteurs d'activités, des entreprises et des métiers aux scolaires mais aussi aux adultes qui cherchent un emploi ou envisagent une reconversion professionnelle.

NUCLÉAIRE : UNE FILIÈRE ET DES MÉTIERS POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le Fonds européen de transition juste (FTJ) permet de soutenir les initiatives en faveur de la neutralité carbone en Europe. Elles se traduisent par un accompagnement des entreprises, de leurs salariés et de leurs futurs collaborateurs pour acquérir les compétences nécessaires aux filières d'avenir : recyclage plastique, bâtiment basse consommation, automobile, éolien, etc. Une première action autour de l'industrie et des métiers du nucléaire a été proposée en décembre. Une réunion d'information avait été préalablement organisée mi-octobre pour sourcer les candidats et présenter le programme de l'action, avec 28 participants.



Forum des métiers Cette 16^e édition a réuni plus de 80 exposants et accueilli près de 1700 visiteurs, à l'Abbaye du Valasse.

L'industrie une chance pour moi 15 entreprises industrielles étaient mobilisées pour cette 6^e édition, avec le soutien d'In Case. 1200 collégiens ont participé à ces visites, parmi lesquelles Ortec Lillebonne. Un partenariat avec l'Université du Havre a également permis d'accueillir un groupe d'étudiants à l'usine Revima et au Sevede.

Les parcours découverte des métiers en partenariat avec la Mission locale, 5 parcours découverte ont été proposés, auxquels ont participé 105 personnes : métiers du social, de l'industrie, des fonctions supports, de la sécurité, du spectacle et du secteur animalier.

Première édition de Normandurable

Partenaire de l'événement, Caux Seine développement a animé un stand sur les métiers de l'industrie et une conférence "Caux Seine agglo : un territoire industriel en transformation.", au salon Normandurable, au Havre.

L'ADAPTATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION

L'EM Normandie Compétences ouvre 2 formations post-bac à Lillebonne

L'EM Normandie Compétences est une filiale de l'École de Management de Normandie. En 2025, en partenariat avec la CCI Seine Estuaire, l'EM Normandie Compétences s'est implantée à Lillebonne avec 2 nouvelles formations postbac : Bac+2 Gestionnaire d'unité commerciale en alternance et un BTS Gestion de la PME en alternance.

Cité du Textile de Demain et formation

Le programme "Design et conception pour les transitions" (DCT) initié et coordonné par l'ENSCI a été déclaré lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt France 2030 "Compétences et Métiers d'Avenir". Le projet de campus de formation de la Cité du textile de Demain à Bolbec est partenaire de ce programme et pourra bénéficier de financements.



Coup de pouce : les bourses étudiantes

Caux Seine développement a été missionné par Caux Seine agglo pour piloter la mise en œuvre opérationnelle des actions inscrites au Schéma local de l'enseignement supérieur, adopté en 2023. Outre l'ouverture de l'E-campus, deux dispositifs de bourses étudiantes ont été créés : Sup' Up qui totalise 25 dossiers, et Sup'Top, pour un dossier.

Le soutien aux entreprises dans leurs recrutements

Les réunions d'information

- **27** rendez-vous ont été en partenariat avec les employeurs pour apporter des réponses aux candidats et favoriser le recrutement des habitants de Caux Seine agglo.
- **700** candidats ont été mobilisés pour participer à ces différentes réunions d'information et de recrutement.

Quelques entreprises partenaires : Transdev ; Adecco Port-Jérôme-sur-Seine ; Eastman ; **Forum de l'intérim** : les ETT du territoire, Sotumec, CTMI et SRMA ; Sepac, **Forum de la logistique** : Randstad Inhouse, PJ2I, SOPRES, Manpower, Dachser, Interaction, Transdev, Sonotri, Sroad Logistic, Renault, Ortec, AFPA formation soudeur hydrogène, CDG76 ; FCI ; Renault ; Ortec, etc.

Le club RH Caux Seine agglo

Il compte **24** membres qui représentent près de **4 000 emplois**. Les thématiques abordées en 2025 avec les responsables RH des grandes entreprises du territoire : marque employeur, mécénat de compétences, mobilité...

Les forums de recrutement

En 2025 Caux Seine développement a participé à 4 salons. **685 candidats vus sur le stand.**

Emplois en Seine à Rouen, 24 pour l'emploi Rouen- Le Havre, Salons de l'emploi Bolbec en partenariat avec l'espace Cosmopolis pour 3 événements, Job Dating Industrie.

Le Fab Lab Soli'Seine

Lancées en 2022, ses activités poursuivent leur développement en partenariat avec l'association Fab'n Caux.

- **152** jours d'ouverture
- Nombres d'adhérents : **94**
- Ateliers Grand public : **63** participants 12
- Réservation de machine : **378**

Les clauses sociales, leviers pour l'emploi

90 000 heures d'insertion ont été réalisées sur le territoire Caux Seine agglo et suivies par Caux Seine développement. Cela représente un total de 116 contrats de travail signés sur l'année dont 20 contrats de plus de 6 mois.

L'espace public numérique

En 2025, les multiples ateliers proposés par l'EPN de la Maison des compétences ainsi que les accompagnements individuels ont concerné **277 personnes**.

• Fin décembre, l'EPN comptait **1 049** inscrits (+ 43).



LES CHIFFRES CLÉS

- **142** rendez-vous RH entreprises
- **1 460** mises en relation recruteurs/candidats.

Oser être vu.e et entendu.e

Cette action de reprise de confiance en soi s'est organisée autour de 3 sessions en 2025, avec **43 participants**.

À l'occasion des 10 ans de l'initiative, la Fondation Groupe EDF a renouvelé son soutien financier. 750 personnes en reconversion professionnelle, en activité, en recherche d'emploi, en situation de handicap ou stagiaire en cours de formation, ont bénéficié de ce dispositif depuis sa création.





Un vaste écosystème de partenariats

ENTREPRISES

• Les réseaux et filières professionnels

Bioeconomy for change
 ESA MELISSA - Agence Spatiale européenne
 France Chimie
 Institut de l'économie circulaire
 Logistique Seine Normandie
 Medef
 Normandie AéroEspace
 Normandie Énergies
 Nov&atech
 Numérique (NWX, NFactory)
 Pôle TES
 Réseau centre villes
 RETIS
 RTES - Réseau des territoires pour une économie solidaire
 UIMM

• Réseaux d'entreprises, commerçants et artisans locaux

GIN - Groupement des indépendants normands
 INCASE
 La fédération Co'T Seine qui rassemble les associations de commerçants et artisans suivantes :
 - Les Boutiques de Gruchet-le-Valasse
 - Association Bolbécaise des commerçants
 - Cité commerciale de Lillebonne
 - Gravenchon Dynamique Commerce
 - Commerces en Seine
 - Dynamique Fauvillaise
 - Les boutiques d'Arelaune-en-Seine
 RENE - Réseau Entreprendre Normandie Estuaire

COLLECTIVITÉS

Département de la Seine Maritime
 Entente de l'Axe Seine
 Région Normandie
 Membres de l'Entente Axe Seine

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

• Acteurs du développement économique

Agence de développement économique
 - Le Havre Seine Développement
 - Rouen Normandy Invest
 - Caen Normandie Développement
 - Seine Maritime Attractivité
 - Agence d'urbanisme de la région du Havre et de l'Estuaire de la Seine
 Caisse des Dépôts et Banque des Territoires
 CCI Rouen Métropole
 CCI Seine Estuaire
 Chambre d'agriculture
 CMA Normandie
 FEDER
 HAROPA
 INPI (Institut National de la Propriété Industrielle)
 Normandie Attractivité
 Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine

• Enseignement supérieur

CNAM Normandie
 École Centrale Supélec
 École de Management de Normandie
 ENSICAEN
 INSA Rouen
 Lycées et collèges de Caux Seine
 Universités de Normandie

• Emploi/formation

Agence Régionale de l'orientation et des métiers de Normandie
 Alliances villes emplois
 APEC Normandie
 CEINE - Campus d'Excellence International
 Normand des Énergies
 CLIPS Formation - CEFAP - Scholar Fab - NATURA
 Pôle- Pôle formation UIMM Eure Seine Estuaire et Rouen-Dieppe - Polyvia Formation
 Clips Ressourcerie - Brotonne Environnement-
 AGIRE 76 - Naturaul'un
 Garage Social Caux Seine
 Id'ees Interim - PJ2S
 Mission locale du Pays de Caux Vallée de Seine
 Pôle emploi - Mission Locale - Cap Emploi
 Territoire zéro chômeur de longue durée

Budget de fonctionnement 2025

- Produits d'exploitation : **3 164 942 €**
- Charges de personnel : **2 287 016 €**
vs 2 291 399 € (2024)
- Charges externes : **755 772 €**
vs 698 436 € (2024)



AIDE À L'INSTALLATION D'ENTREPRISE

- Demandes de subvention : **9**
- Conventions signées : **7**
- Montant versés : **84 362 €**
- Dossiers soldés : **6**
- Nombre de dossiers qui se sont vu présenter le dispositif : **17**

Ressources humaines



**TAUX D'ABSENTÉISME
2025**
2,66 %



EFFECTIF
39 personnes
➤ 26 femmes ➤ 13 hommes



ÂGE MOYEN
43 ans

Gestion des ressources humaines

- **47** actions de formation
soit 77 jours
- **24** personnes formées
dont 1 cycle certifiant



AIDE AUX COMMERCES DES TERRITOIRES

- Demandes de subvention : **12**
- Conventions signées : **6**
- Montant accordés : **65 139 €**
- Nombre de dossiers qui se sont vu présenter le dispositif : **20**



RESSOURCES

30 **MÉTIERS**
au service des **ENTREPRISES**
— **ET de l'EMPLOI** —



* effectifs au 31 décembre 2025



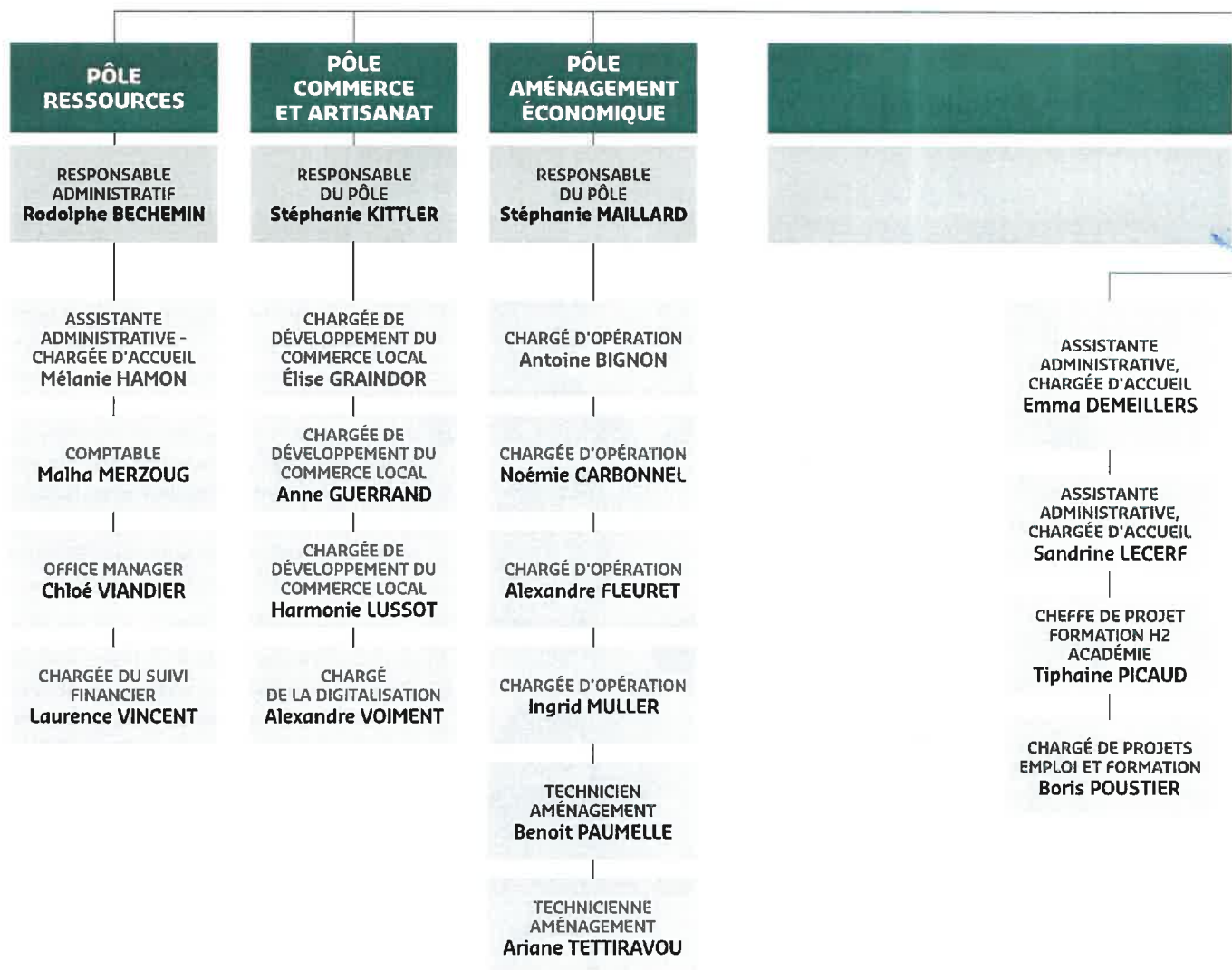
L'imprévisible ponctue le quotidien de Caux Seine développement. L'adaptabilité est chaque fois notre réponse. 2025 aura encore mis à l'épreuve notre capacité collective à tenir le cap, dans un contexte mouvant, exigeant, toujours stimulant. Si nous avons avancé avec constance, c'est grâce à la richesse des compétences de nos équipes. La diversité des expertises, l'engagement quotidien et la culture du travail transversal constituent un socle solide, capable d'évoluer rapidement face aux enjeux économiques et sociaux.

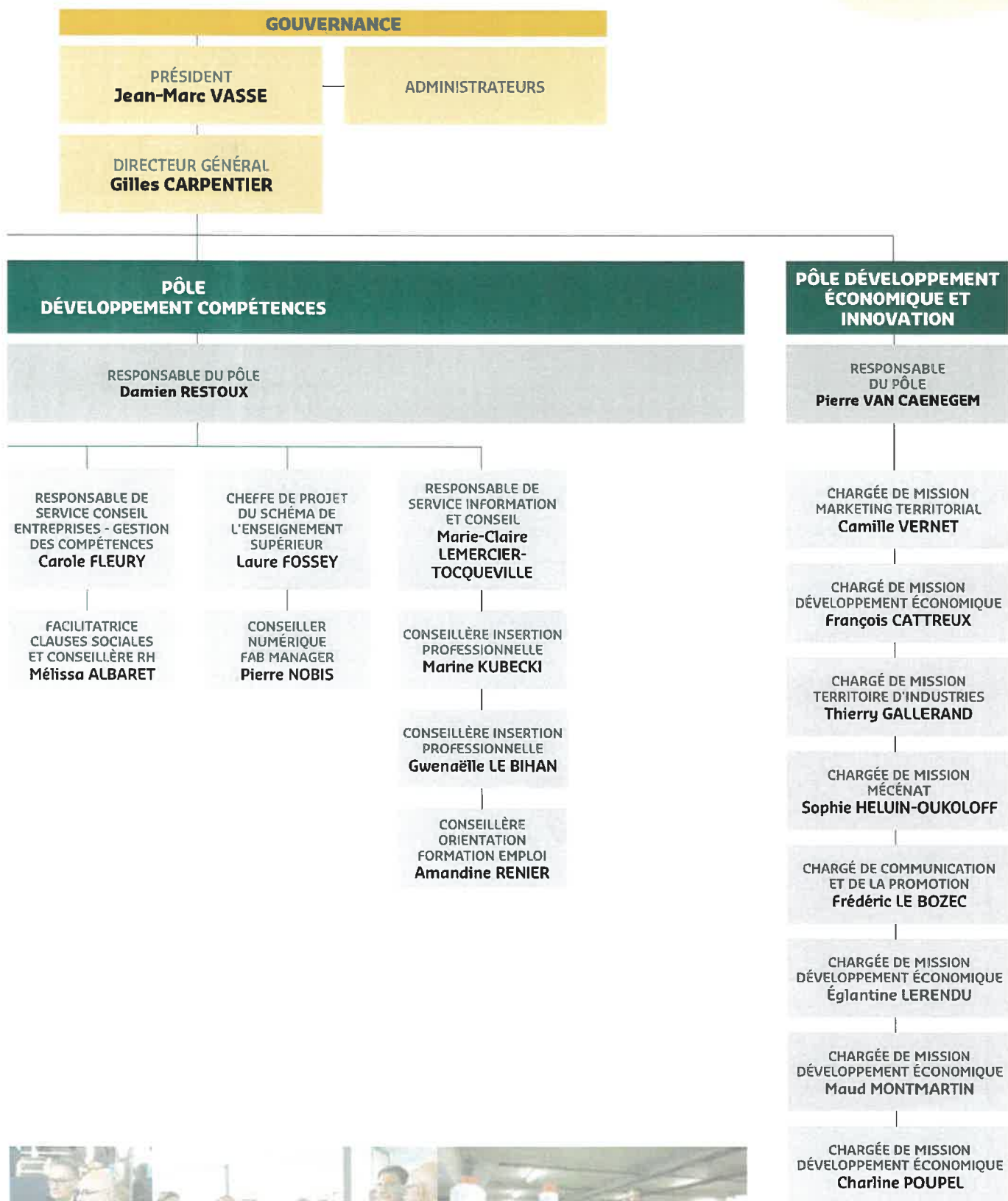
Cette force interne s'exprime pleinement lorsqu'elle s'articule à un réseau de partenaires mobilisés et fiables, avec lesquels le dialogue, la confiance et la complémentarité nourrissent l'action. Ensemble, nous avons su ajuster nos priorités, repenser nos méthodes et intégrer de nouveaux leviers, notamment technologiques, pour gagner en efficacité et en anticipation. La résilience dont nous avons fait preuve cette année n'est pas une posture, mais un état d'esprit partagé : celui qui consiste à transformer l'incertitude en moteur, et les contraintes en occasions de progresser.

Fidèles à notre mission, nous avons continué à accompagner les dynamiques économiques, l'emploi et l'attractivité du territoire, avec lucidité, créativité et détermination. Cette capacité à rebondir, collective et partenariale, est notre meilleure garantie pour aborder l'avenir avec confiance.

Gilles Carpentier

Directeur général de Caux Seine développement





Retrouvez-nous sur  
cauxseinedeveloppement.com

CAUX SEINE DÉVELOPPEMENT

Maison des entreprises
 7 rue des Terrasses
 76330 Port-Jérôme-sur-Seine
 Tél. : 02 32 84 40 32
 e-mail : csd@cauxseine.fr

MAISON DES COMPÉTENCES

Rue du Manoir
 76170 Lillebonne
 Tél. : 02 32 65 11 11
 e-mail : mdc@cauxseine.fr



LANQUETOT
SIVOS



LINTOT



TROUVILLE-
ALLIQUERVILLE



SAINT-NICOLAS
DE-LA-HAIE



GRANDCAMP



En association avec



Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Les statuts de la Société Publique Locale Caux Seine Développement définissent les éléments de communication à transmettre à ses collectivités actionnaires.

L'article 29 concerne le contrôle exercé par les collectivités, analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services. L'article 30 précise que les mandataires sociaux de Caux Seine Développement doivent présenter, au minimum une fois par an, à leurs membres un rapport sur la situation de la société.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Il est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la SPL CAUX SEINE DEVELOPPEMENT,

Considérant le rapport annuel du mandataire au titre de l'année 2025 présenté,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DECIDE d'APPROUVER le rapport annuel du mandataire 2025 de Caux Seine Développement, tel qu'annexé à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Angéline TESSON



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosq
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20260629-1359-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**
Réunion du 29 juin 2026

**26.06.29/ 105 – RAPPORT D'ACTIVITE CAUX SEINE DEVELOPPEMENT
AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

	NOMBRE CONSEILLERS MUNICIPAUX			
En exercice	Présents	Absents	Pouvoir	Votants
31	31	4	4	31

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-huit heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mil vingt-six, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Etaient présents :

VASSE Jean-Marc, SINEAU-PATRY Cécile, DUBOC Evan, COUSIN Sophie, HUBY Pascal, LEPRON Dominique, HEBERT Alain, LEBLOND Jean-Marc, BLOND Eric, DUJARDIN Stéphane, MARC Delphine, LECARPENTIER Stéphane, DAMBRY Frédéric, LE BALIDEC Charlotte, DESCHAMPS Axelle, HAVET Aurélie, BAILLE Julie, DALIBERT Sandra, LEPELLETIER Lise, PATTOU Gauthier, TESSON Angeline, MAUGER-LAVENU Joëlle, LEROY Bertrand, VIOLETTE Patrice, GESLAIN Fabienne, LENOIR Stéphanie, MECHIN Jean-Michel.

Absents excusés : CAVELIER Stéphane, LECARON Caroline ROSCHENKO Cyrielle, LECLAND Nelson.

Absent : NEANT

Pouvoir :

<u>Absent</u>	<u>Mandataire</u>
CAVELIER Stéphane	BLOND Eric
LECARON Caroline	DESCHAMPS Axelle
ROSCHENKO Cyrielle	DALIBERT Sandra
LECLAND Nelson	SINEAU-PATRY Cécile

Secrétaire de séance : TESSON Angéline

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/07/2026

Date de mise en ligne : 06/07/2026

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE REFACTURATION DES FRAIS DE TRANSPORTS SUR LA COMMUNE DE TERRES DE CAUX RATTACHEE A LA DELIBERATION Db 140-04-26

Entre

La commune de Terres de Caux, dont le siège est situé Place Gaston Sanson 76640 TERRES DE CAUX, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Marc VASSE, dûment habilité,

Ci-après désigné(e) par les termes « l'organisme financeur » ou « la commune »,

D'une part,

Et

Caux Seine agglo dont le siège est à LILLEBONNE (Seine-Maritime) 76170, Maison de l'Intercommunalité, Allée du Câtillon, créée en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, et d'un arrêté de Madame la Préfète du Département de Seine Maritime en date du 5 mars 2018, inscrite au répertoire prévu par le décret n°73-314 du 14 mars 1973, modifié, portant création d'un système national d'identification et d'un répertoire des entreprises et de leurs établissements sous le numéro SIREN 200 010 700, représentée par **Monsieur Christophe TETREL**, Vice-Président, nommé à cette fonction suivant l'arrêté de délégation du Président aux Vice-Présidents en date du 10 avril 2026, et spécialement habilité à agir aux présentes en vertu de la délibération D.62/04-26 en date du 10 avril 2026, visée par la Sous-Préfecture du HAVRE, le 11 avril 2026,

Ci-après désignée par les termes « Caux Seine agglo »

D'autre part.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20260703-1360-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

PREAMBULE

Conformément aux articles L5216-5 du code général des collectivités territoriales et L1231-1 du code des transports, Caux Seine agglo est depuis le 1^{er} janvier 2016 l'autorité organisatrice de mobilité sur le territoire intercommunal. A ce titre, elle décide de l'organisation et du mode de gestion des transports publics urbains et scolaires et fixe les tarifs du service public.

Conformément à l'article L1221-5 du Code des transports, l'autorité organisatrice définit la politique tarifaire de manière à obtenir l'utilisation la meilleure, sur le plan économique et social, du système de transports correspondant.

Le principe d'égalité implique que toutes les personnes qui se trouvent dans une situation objectivement identique à l'égard du service public doivent se voir appliquer les mêmes règles (*CE Ass. 1er avril 1938 Société l'Alcool dénaturé CE 13 octobre 1999, Compagnie nationale Air France*).

Afin de respecter ce principe d'égalité, Caux Seine agglo a adopté sa grille tarifaire des titres du réseau de transport public par la délibération Db. 140/04-26 du 28 avril 2026 du Conseil Communautaire de Caux Seine agglo prévoyant la Tarification scolaire pour les rentrées 2026 et les suivantes (65 euros pour les primaires/maternelles).

Cette convention a pour objet de préciser les modalités d'intervention et les flux financiers associés au versement d'une participation à l'abonnement scolaire par l'organisme financeur. Dans l'intérêt des familles, Caux seine agglo offre la possibilité aux communes tout ou partie du coût de l'abonnement annuel pour réduire le reste à charge des familles comme le faisait la Région auparavant. Cette déduction nécessite un enregistrement dans le logiciel gérant les inscriptions pour que la famille ne règle, le cas échéant, que la somme lui revenant.

Pour ce faire, l'organisme financeur doit impérativement communiquer à Caux seine agglo, au plus tard le 1^{er} mai 2026, les montants de participation qu'il souhaite apporter aux familles de son territoire (annexe 1 engagement du financeur). Ceci est nécessaire pour intégrer l'ensemble des paramétrages possibles dans le logiciel et effectuer les tests avant l'ouverture du site au public.

Les critères d'intervention de l'organisme consignés dans l'annexe 1 peuvent faire l'objet d'une mise à jour annuelle, au plus tard le 31 décembre précédant la rentrée scolaire. L'accord des parties sur la modification des critères interviendra par échange de courriers. Une commune pouvant rembourser les frais de transports de ses usagers sur le fondement de sa clause générale de compétence (*CAA Versailles 23 novembre 2017 n°17VE00400*). Il est précisé que cette prise en charge financière résulte de l'intervention communale et non d'une distinction tarifaire appliquée par l'autorité organisatrice de transport.

VU la Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

VU l'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales,

VU les articles L1231-1 et L1221-5 du Code des transports,

VU le Décret n° 84-323 du 3 mai 1984 relatif à la date d'entrée en vigueur des dispositions de l'article 29 de la loi du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs et du transfert de compétences aux collectivités locales en matière de transports scolaires,

VU le Décret n° 85-891 du 16 août 1985 relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes,

VU le Décret n° 88-339 du 7 avril 1988 modifiant le décret n° 85-891 du 16 août 1985 relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes,

VU la délibération D140/04-26 du Conseil Communautaire de Caux Seine agglo en date du 28 avril 2026,

X VU la délibération n° 26.06.05/101 du Conseil Municipal de Terres de Caux en date du ~~26~~ 29 juin 2026 décidant de rembourser les frais de transports de ses usagers,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier les modalités de remboursement des frais de transports scolaires des administrés de Terres de Caux par la commune à Caux Seine agglo.

Article 2 - Modalités de remboursement

2.1 Transport scolaire

Sur la base des inscriptions réalisées auprès de Caux Seine mobilités, la commune remboursera à Caux Seine agglo, par l'intermédiaire de CAUX SEINE MOBILITES conformément à l'article 3, le coût de l'abonnement transports scolaires tel qu'établi par la délibération Db.140/04-26 du 28 avril 2026 du Conseil Communautaire de Caux Seine agglo prévoyant la Tarification scolaire pour les rentrées 2026 et les suivantes (**32,50 euros pour les primaires dont le quotient familial est inférieur à 550€ et 65 euros pour les primaires dont le quotient familial est au-delà de 550€, ainsi que 35 euros pour les collégiens/ lycéens avec quotient inférieur à 550€ et 70 euros avec quotient supérieur à 550€**).

Article 3 - Modalités de versement

Base de facturation

	2026 et suivantes	
Catégorie	Tarif Caux seine agglo	Participation Caux Seine agglo
	Transport scolaire	
Collégiens Demi- pensionnaire	140 €	50 %
Collégiens Interne	70 €	50 %
Primaire	65 €	Aucune
	Transport scolaire avec Tarification solidaire avec QF < 550 €	
Collégiens Demi- pensionnaire	70 €	50 %
Collégiens Interne	35 €	50 %
Primaire	32,5 €	Aucune

En contrepartie de la délivrance des titres de transports scolaires, Caux seine mobilités transmettra à l'organisme financeur un tableau récapitulatif des abonnements délivrés en ligne conformément aux critères d'intervention de l'organisme financeur.

Caux seine mobilités émettra ensuite un titre de recettes à l'encontre de l'organisme financeur correspondant au versement du complément de prix selon la formule suivante :

Montant dû par le financeur = (tarif Caux seine agglo selon critère - tarif payé par la famille déduction faite de la participation locale selon critères) x nombre d'élèves inscrits.

Les élèves inscrits sont ceux qui voyagent sur les circuits scolaires de Caux seine mobilités. Un premier titre de recettes sera émis au plus tard le 31 novembre suivant la rentrée scolaire.

Un second titre sera émis au plus tard en juin suivant la rentrée scolaire, suite à la clôture définitive des inscriptions pour l'année en cours, et intégrera les inscriptions tardives liées notamment à des déménagements ou des changements d'établissements scolaires.

Rattachée à la délibération D.140-04/26

L'organisme financeur s'engage à prévoir à son budget, chaque année, les crédits nécessaires au mandatement des sommes résultant de ses engagements de prise en charge et à procéder au mandatement des sommes correspondantes dans un délai maximum de trente jours à compter de la réception du titre de recette.

Caux seine agglo est susceptible, au cas où l'organisme financeur ne s'acquitterait pas des sommes dues ou en cas de non-respect des délais, de mettre en œuvre toutes les voies de droit à sa disposition pour récupérer les sommes dues.

Article 4 - Durée

Le présent avenant est valable pour les années scolaires 2026-2027 et suivantes et prendra fin au 31/08/2030. Elle pourra être reconduite par accord exprès des parties.

Article 5 - Responsabilité et Assurances

Les parties souscrivent chacune en ce qui les concerne, une assurance notamment destinée à couvrir leur responsabilité civile.

La commune et Caux Seine agglo s'informent mutuellement, dès qu'ils en ont connaissance, de toute réclamation ou procédure diligentée à leur encontre relative à ces dommages ou de nature à porter préjudice à l'une des parties. Elles s'accordent assistance dans leur défense contre de telles réclamations ou procédures.

Article 6 - Intégralité de la convention

Le présent avenant exprime l'intégralité des obligations des parties.

Aucun document ne peut engendrer d'obligation au titre des présentes s'il n'est l'objet d'un avenant signé par les parties.

Article 7 - Non-Validité Partielle

Si une ou plusieurs dispositions des présentes sont tenues pour non valides par une loi ou un règlement, ou déclarées telles par décision définitive d'une juridiction compétente, elles sont réputées non écrites, les autres dispositions des présentes gardant toute leur force et leur portée.

Article 8 - Permanence des clauses

Le fait que l'une des parties n'ait pas exigé l'application d'une disposition quelconque de la présente convention, et que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de cette partie découlant de ladite disposition.

Article 9 - Modification de la convention

Les dispositions de la présente convention pourront être modifiées à la demande de l'une ou l'autre des parties. Dans ce cas, les clauses en vigueur demeureront intégralement applicables jusqu'à la date d'accord des parties sur les nouvelles dispositions.

Toute disposition non prévue, modification ou prorogation devra faire l'objet d'un avenant signé dans les mêmes formes soit pour une évolution de ses dispositions convenues entre les parties soit pour constater tout effet d'une évolution réglementaire s'imposant aux parties.

Article 10 - Litiges

En cas de litige dans l'application de la présente convention, les parties s'obligent à tenter de se concilier avant toute action contentieuse.

A défaut d'accord amiable, les différends portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention seront portés devant le Tribunal administratif de Rouen - 53, avenue Gustave Flaubert - 76 000 Rouen.

Rattachée à la délibération D.140-04/26

La partie, la plus diligente qui procédera à la saisine du tribunal, devra en informer préalablement l'autre partie dans un délai de quinze jours par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Lillebonne, le 28 avril 2026

En 2 exemplaires originaux,

La commune de Terres de Caux

Le Maire

Jean-Marc VASSE


Caux Seine agglo

Le Vice-Président

Christophe TETREL

Annexe 1 : TRANSPORTS SCOLAIRES - RENTREE 2026-2027 PARTICIPATION ORGANISME FINANCEUR

NOM DE LA STRUCTURE : COMMUNE DE TERRES DE CAUX

	2026 et suivantes		
Catégorie	Tarif Caux seine agglo	Participation Caux Seine agglo	PARTICIPATION ORGANISME FINANCEUR (en atténuation du tarif de Caux Seine agglo à la charge des familles)
	Transport scolaire		
Collégiens et Lycéens Demi- pensionnaire	140 €	50 %	70
Collégiens et Lycéens Interne	70 €	50 %	35
Primaire (maternelle et élémentaire)	65 €	Aucune	65
	Transport scolaire avec Tarification solidaire avec QF < 550 €		
Collégiens et Lycéens Demi- pensionnaire	70 €	50 %	35
Collégiens et Lycéens Interne	35 €	50 %	17,50
Primaire (maternelle et élémentaire)	32,50 €	Aucune	32,50

Date :

Cachet - Signature :

Objet de la délibération : 26.06.29 /106 – Participation aux frais de transports scolaires avec Caux Seine Agglo

Caux Seine Agglo est depuis le 1^{er} janvier 2016 l'autorité organisatrice de mobilité sur le territoire intercommunal.

A ce titre elle décide de l'organisation et du mode de gestion des transports publics urbains et scolaires et fixe les tarifs du service public. Toutefois, dans l'intérêt des familles, les communes ont la possibilité de prendre en charge tout ou une partie du coût de l'abonnement restant à la charge des familles.

Caux Seine Agglo participe uniquement pour les transports des collégiens et lycéens, à hauteur de 50% du coût soit un montant de 35€ par collégien ou lycéen interne et 70€ par collégien ou lycéen demi-pensionnaire.

La prise en charge des élèves des écoles maternelles et élémentaires n'est pas couverte par Caux Seine Agglo.

La commune de Terres-de-Caux propose de participer à hauteur des 50% restant à charges pour les collégiens et lycéens soit un montant de 35€ par collégien ou lycéen interne et 70€ par collégiens ou lycéens demi-pensionnaire et à 100% pour les élèves des écoles maternelle et élémentaires, soit un montant de 70€ par écolier.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la convention relative au remboursement des frais de transports scolaires par la commune de Terres-de-Caux à Caux Seine Agglo pour l'année scolaire 2026/2027

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE la prise en charge financière par la commune de Terres-de-Caux comme suit :

Année scolaire 2026/2027			
Catégorie	Tarif Caux Seine Agglo	Participation Caux Seine Agglo	Participation Terres-de-Caux
Transports scolaires			
Collégiens et Lycéens Demi-pensionnaire	140 €	50 %	70 €
Collégiens et Lycéens interne	70 €	50 %	35 €
Primaire	65 €	Aucune	65 €
Transports scolaire avec Tarification solidaire avec QF < 550 €			
Collégiens et Lycéens Demi-pensionnaire	50% des montants ci-dessus	50 % de la tarification solidaire	35 €
Collégiens et Lycéens interne			17.50 €
Primaire		Aucune	35€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de refacturation des frais de transports scolaires de Caux Seine Agglo à la commune de Terres-de-Caux,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Angéline TESSON

Le Maire,
Jean-Marc VASSE

7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20260703-1360-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**
Réunion du 29 juin 2026

**26.06.29 /106 – Participation aux frais de transports
scolaires avec Caux Seine Agglo**

En exercice	NOMBRE CONSEILLERS MUNICIPAUX			
	Présents	Absents	Pouvoir	Votants
31	31	4	4	31

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-huit heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mil vingt-six, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Etaient présents :

VASSE Jean-Marc, SINEAU-PATRY Cécile, DUBOC Evan, COUSIN Sophie, HUBY Pascal, LEPRON Dominique, HEBERT Alain, LEBLOND Jean-Marc, BLOND Eric, DUJARDIN Stéphane, MARC Delphine, LECARPENTIER Stéphane, DAMBRY Frédéric, LE BALIDEC Charlotte, DESCHAMPS Axelle, HAVET Aurélie, BAILLE Julie, DALIBERT Sandra, LEPELLETIER Lise, PATTOU Gauthier, TESSON Angeline, MAUGER-LAVENU Joëlle, LEROY Bertrand, VIOLETTE Patrice, GESLAIN Fabienne, LENOIR Stéphanie, MECHIN Jean-Michel.

Absents excusés : CAVELIER Stéphane, LECARON Caroline ROSCHENKO Cyrielle, LECLAND Nelson.

Absent : NEANT

Pouvoir :

<u>Absent</u>	<u>Mandataire</u>
CAVELIER Stéphane	BLOND Eric
LECARON Caroline	DESCHAMPS Axelle
ROSCHENKO Cyrielle	DALIBERT Sandra
LECLAND Nelson	SINEAU-PATRY Cécile

Secrétaire de séance : TESSON Angéline

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/07/2026

Date de mise en ligne : 06/07/2026

**COLLÈGE FRANÇOIS VILLON
TERRES-DE-CAUX**

CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX

ENTRE

Le département de la Seine-Maritime représenté par Monsieur Bertrand BELLANGER, agissant en qualité de président, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021

Ci-après dénommé « le Département »

ET

L'établissement public local d'enseignement – collège François Villon à Terres-de-Caux, représenté par son chef d'établissement, Madame Justine ROUAULT, principale, agissant en vertu d'une délibération du conseil d'administration du 16.10.2026

Ci-après dénommé « le collège »

ET

La commune Terres-de-Caux représentée par Monsieur Jean-Marc VASSE, maire, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal du

Ci-après dénommée « la commune »

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu le Code de l'éducation
- Vu le Code de la construction et de l'habitation
- Vu la convention d'objectifs et de moyens 2025-2030 adoptée le 9 octobre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20260629-1361-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

La commune de Terres-de-Caux, dans le cadre de ses compétences, organise l'accueil de loisirs pour les enfants âgés de 6 à 16 ans de la commune de Terres-de-Caux du lundi 6 juillet 2026 au vendredi 31 juillet 2026 et souhaite, dans ce cadre, disposer de locaux du collège François Villon à Terres-de Caux.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'autoriser la commune Terres-de-Caux à utiliser des locaux du collège François Villon à Terres-de-Caux pour l'accueil de mineurs âgés de 6 à 16 ans du lundi 6 juillet 2026 au vendredi 31 juillet 2026.

- Les jours et heures d'accueil des enfants sont : du lundi au vendredi de 7h45 à 18h00 pour l'accueil public et 18h30 pour les encadrants
- Le nombre de participants s'élève à 60 enfants maximum, 1 directeur, 5 animateurs et les personnels de services.

Afin de préparer l'accueil des enfants le lundi 6 juillet 2026, les personnels de la commune de Terres-de-Caux seront autorisés à accéder aux espaces mis à disposition du centre de loisirs dès le vendredi 3 juillet 2026 à partir de 16h30.

L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect des règles définies pour un EPLE, de la sécurité, de l'ordre public par notamment le respect du voisinage en limitant le niveau sonore des sonos et de l'hygiène.

Un état des lieux d'entrée est fixé vendredi 3 juillet 2026 à 16h30 en présence d'un représentant du collège et de la commune. Le collège remettra au représentant de la commune Terres-de-Caux un ensemble de clés : 1 clé de portail d'entrée, 1 clé de la salle polyvalente et le code d'alarme, 1 clé du préau B et 2 clés sanitaires.

L'état des lieux de sortie et la restitution des clés sont programmés le vendredi 31 juillet 2026 à 18h00, en présence d'un représentant du collège et de la commune.

ARTICLE 2 : Équipements et installations mis à disposition

Le Département et le collège s'engagent à mettre à disposition de la commune Terres-de-Caux les équipements et installations suivantes :

- ✓ **Salle polyvalente, sanitaires, régie, mobilier (capacité d'accueil : 130 personnes maximum)**
- ✓ **Préau B (capacité d'accueil : 19 personnes maximum)**
- ✓ **Sanitaires élèves du préau A**
- ✓ **Cour de récréation**

Les équipements et les installations font partie du domaine public du Département. Aucune contestation n'est recevable à cet égard. Ils ne peuvent être utilisés que pour des activités pour lesquelles ils sont conçus.

ARTICLE 3 : Dispositions relatives à la sécurité

I. Préalablement à l'utilisation des locaux, la commune Terres-de-Caux reconnaît :

- ✓ avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières et s'engage à les appliquer ainsi que les consignes spécifiques données par le collège François Villon, compte tenu de l'activité envisagée, notamment barbecue interdit dans l'enceinte de l'établissement. Fermeture à clé des portes extérieures, des éclairages, des fenêtres et des volets tous les soirs
- ✓ avoir procédé avec le chef d'établissement à une visite de l'établissement et plus particulièrement des locaux et des voies d'accès qui seront effectivement utilisées
- ✓ avoir pris connaissance du plan d'évacuation, des moyens d'alerte, des numéros d'appel d'urgence, des moyens d'alarme, d'extinction. Elle vérifiera la vacuité des issues de secours (déverrouillage pendant la présence du public) et veillera à ce que les dégagements (sorties, sorties de secours, circulations horizontales et verticales, etc.) soient maintenus libres en permanence afin de permettre une évacuation sûre et rapide du public.
- ✓ Selon la réglementation de sécurité contre les risques d'incendie, en période hors scolaire et en l'absence de la personne qualifiée pour la levée de doute, la temporisation du Système de Sécurité Incendie sera supprimée.

La présente convention est à annexer au registre de sécurité tenu à jour de l'établissement et doit préciser :

- les coordonnées de la personne à contacter en cas d'extrême urgence :
 - principale : Madame Justine ROUAULT : 06.86.68.46.97.
 - secrétaire générale : Madame Sandrine BERSOULT : 06.78.60.07.40
 - référent des accueils extrascolaires : Monsieur Yoann GODRON : 06.14.43.31.20
- les coordonnées du service patrimoine immobilier à la direction des Collèges et de l'Éducation :
 - 02.35.15.60.30 (direction adjointe travaux et équipement des collèges)
 - 02.35.03.55.55 (astreinte)
- l'identité de l'utilisateur des locaux qui assurera les missions de sécurité incendie :
 - référent des accueils extrascolaires : Monsieur Yoann GODRON : 06.14.43.31.20
 - directeur ALSH : M. Jérémie SALLO : 06.34.14.41.59

Ces derniers s'engagent à prendre connaissance du plan d'évacuation, des moyens d'alerte, d'alarme, d'extinction. Ils vérifieront la vacuité des issues de secours (déverrouillage pendant la présence du public) et veilleront à ce que les dégagements (sorties, sorties de secours, circulations horizontales et verticales, etc.) soient maintenus libres en permanence afin de permettre une évacuation sûre et rapide du public et veilleront à ce que les extincteurs ne soient pas dégradés.

Ils s'engagent à respecter les capacités d'accueil maximum des locaux au regard du nombre d'issues : 19 personnes pour un accès, 1 personne maximum par m² pour 2 accès ou plus.

II. Pendant l'occupation des locaux, la commune Terres-de-Caux s'engage :

- à assurer le gardiennage ainsi que celui des voies d'accès
- à contrôler les entrées et les sorties des participants aux activités considérées
- à faire respecter les règles de sécurité par les participants.

L'utilisateur des locaux, responsable de la sécurité incendie, devra vérifier que le SSI soit en état de fonctionnement avant l'ouverture au public des locaux.

ARTICLE 4 : Assurances et responsabilité

Chacune des parties doit garantir, par assurance appropriée, les risques inhérents à l'utilisation des locaux :

Le Département, propriétaire, prendra à sa charge les assurances concernant les risques suivants :

- incendie de l'immeuble et du matériel qui lui appartient,
- dégât des eaux et bris de glaces,
- foudre,
- explosions,
- dommages électriques,
- tempête, grêle,
- vol et détérioration à la suite de vol.

La commune Terres-de-Caux souscrira et prendra à sa charge les assurances concernant les risques liés aux activités des mineurs et de leurs encadrants (recours des tiers et des voisins, incendie ou vol de matériels lui appartenant) qui devront être couverts par une police de responsabilité civile ou d'activité.

ARTICLE 5 : Dispositions matérielles et entretien

Les personnels en charge du service d'entretien (agents communaux) interviendront à 7h00 avec leurs propres matériels et produits d'entretien.

La commune Terres-de-Caux, utilisatrice des locaux désignés, s'engage :

- au nettoyage et à la désinfection (comme mentionné dans le plan de nettoyage) des locaux utilisés et des voies d'accès qui devront être rendus dans l'état où ils se trouvaient à l'entrée dans les lieux.
- à réparer ou à indemniser l'établissement pour les dégâts matériels éventuellement commis et les pertes constatées eu égard à l'inventaire du mobilier prêté.
- à enlever tous déchets produits pendant la période d'occupation
- à remettre en place de tout matériel amené ou déplacé par les utilisateurs.

Toute anomalie constatée par la commune sur les locaux ou les matériels mis à disposition doit être déclarée au collège et au Département, avec l'indication des dates, heures et précisions des dégâts, dommages ou troubles constatés afin que les réparations puissent être réalisées avant la rentrée scolaire.

En aucun cas, le nettoyage des locaux ne pourra être assuré par le personnel technique départemental affecté dans le collège.

De plus, le Département et le collège ne prendront pas à leur charge les éventuels travaux demandés par la commune.

Les utilisateurs s'engagent également, à ne pas modifier la configuration ou l'aménagement des locaux sans un accord préalable du Département.

Toute modification d'agencement des espaces mis à disposition devra être remis à l'état initial.

ARTICLE 6 : Dispositions financières

L'utilisation des locaux est consentie avec une participation financière consécutive aux dépenses de fonctionnement (eau, électricité) facturés par le collège à la commune Terres-de-Caux sur la base d'un relevé de compteurs.

ARTICLE 7 : Exécution de la convention

La présente convention peut être dénoncée :

- par le collège François Villon ou le Département à tout moment pour cas de force majeure ou pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public de l'éducation ou à l'ordre public, par lettre recommandée adressée à l'organisateur.
- par la commune Terres-de-Caux pour cas de force majeure dûment constatée et signifiée au collège par lettre recommandée si possible dans un délai de cinq jours francs avant la date prévue pour l'utilisation des locaux. A défaut et si les locaux ne sont pas utilisés aux dates et heures fixées par les parties, la commune s'engage à dédommager l'établissement (ou le cas échéant la Collectivité Territoriale gestionnaire) des frais éventuellement engagés en vue de l'accueil prévu.
- La présente convention peut être dénoncée à tout moment le Département ou le collège si les locaux sont utilisés à des fins non conformes aux obligations contractées par les parties ou dans des conditions contraires aux dispositions prévues par ladite convention.

ARTICLE 8 : Durée et résiliation

La présente convention est établie pour la période du vendredi 3 juillet 2026, à 16h30, au vendredi 31 juillet 2026, à 18h00. Chaque partie pourra, sous réserve d'un préavis de 8 jours résilier la présente convention après envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation sera effective à compter de la date de réception de la lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 : Litiges

En cas de divergences entre les parties et après tentative de conciliation, le différend pourra être porté devant les juridictions. Le tribunal administratif de Rouen, en ce cas, sera la juridiction compétente.

Convention établie en trois exemplaires originaux.

Fait à Rouen, le

Pour le collège François Villon
à Terres-de-Caux
La principale



Madame Justine ROUAULT

Pour la commune
de Terres-de-Caux
Le maire



Jean-Marc VASSE

Pour le département
de la Seine-Maritime
Le président

Bertrand BELLANGER

Objet de la délibération : 26.06.29 /107 – CONVENTION D'UTILISATION DU COLLEGE DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ENTRE LA COMMUNE ET LE DEPARTEMENT 76

Une partie de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, notamment pour les plus grands, se déroule au collège François Villon. Pour cela il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition d'une partie des équipements du collège par la commune.

La mise à disposition est gratuite, en dehors de la consommation d'eau et d'électricité.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention entre la commune de Terres-de-Caux et le Département de Seine-Maritime, relative à l'utilisation de locaux du collège François Villon dans le cadre de l'organisation de l'ALSH pour la période du 06 au 31 juillet 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de conclure une convention avec le Département de Seine Maritime,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir entre la commune de Terres-de-Caux, le Département de Seine-Maritime et le Collège François Villon relative à l'utilisation de locaux du collège François Villon pour l'organisation de l'ALSH sur la période du 06 au 31 juillet 2026,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Angéline TESSON



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20260629-1361-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 29 juin 2026

**26.06.29 /107 – CONVENTION D'UTILISATION DU COLLEGE DANS LE CADRE
DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
ENTRE LA COMMUNE ET LE DEPARTEMENT 76**

	NOMBRE CONSEILLERS MUNICIPAUX			
En exercice	Présents	Absents	Pouvoir	Votants
31	31	4	4	31

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-huit heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mil vingt-six, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Etaient présents :

VASSE Jean-Marc, SINEAU-PATRY Cécile, DUBOC Evan, COUSIN Sophie, HUBY Pascal, LEPRON Dominique, HEBERT Alain, LEBLOND Jean-Marc, BLOND Eric, DUJARDIN Stéphane, MARC Delphine, LECARPENTIER Stéphane, DAMBRY Frédéric, LE BALIDEC Charlotte, DESCHAMPS Axelle, HAVET Aurélie, BAILLE Julie, DALIBERT Sandra, LEPELLETIER Lise, PATTOU Gauthier, TESSON Angeline, MAUGER-LAVENU Joëlle, LEROY Bertrand, VIOLETTE Patrice, GESLAIN Fabienne, LENOIR Stéphanie, MECHIN Jean-Michel.

Absents excusés : CAVELIER Stéphane, LECARON Caroline ROSCHENKO Cyrielle, LECLAND Nelson.

Absent : NEANT

Pouvoir :

<u>Absent</u>	<u>Mandataire</u>
CAVELIER Stéphane	BLOND Eric
LECARON Caroline	DESCHAMPS Axelle
ROSCHENKO Cyrielle	DALIBERT Sandra
LECLAND Nelson	SINEAU-PATRY Cécile

Secrétaire de séance : TESSON Angéline

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/07/2026

Date de mise en ligne : 06/07/2026



CONVENTION DE PRET D'UN VEHICULE A TITRE GRACIEUX

ENTRE :

L'Association Sportive Fauvillaise, représentée par David Rihal, Président de l'association – 1 rue de Graftschaft Fauville-en-Caux 76640 TERRES DE CAUX - 500544@lfnfoot.com – 02.35.96.14.56, d'une part,

ET :

Centre de loisirs de la commune de Terres de Caux, représenté par son Maire

Il est convenu ce qui suit :

La présente convention a pour objet de définir les modalités de prêt du minibus de l'ASF à titre gracieux, en faveur du centre de loisirs de la commune de Terres de Caux

Ceci étant exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit.

Article 1 : Objet

Les 2 véhicules, neuf places, de marque Renault Trafic, immatriculés DS961RH et GZ093NV, sont mis à la disposition du centre de loisirs de Terres de Caux pour les jours suivants :

- Du 06 juillet inclus au 10 juillet 2026 inclus.



500544@lfnfoot.com - 02 35 96 14 56



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20260629-1362-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026



Article 2 : Conditions d'utilisation

Le centre de loisirs de Terres de Caux s'engage à utiliser le véhicule en conformité avec ses statuts et la réglementation en vigueur (code de la route, code des assurances).

Le centre de loisirs de Terres de Caux, atteste, autant par la signature de la présente que le ou les chauffeurs sont titulaires du permis B depuis plus de trois ans, en cours de validité.

Le Maire de Terres de Caux s'engage personnellement à ne confier le véhicule à aucune autre personne dont l'identité et le permis de conduire n'auraient pas été préalablement communiqués à l'Association Sportive Fauvillaise.

Le centre de loisirs de Terres de Caux s'acquittera de toutes contraventions émises lors de la période de prêt consentie.

En cas d'accident responsable, de vol, de tentative de vol, l'assurance de la mairie de Terres de Caux sera mise à contribution.

Le centre de loisirs de Terres de Caux devra signaler tout incident à l'Association Sportive Fauvillaise au plus tard lors de la restitution du véhicule.

Article 3 : Assurance

L'Association Sportive Fauvillaise est assurée pour l'utilisation du véhicule pour l'année en cours et pour le prêt de celui-ci.

Le centre de loisirs via la mairie de Terres de Caux, utilisateur, atteste lors de sa demande de prêt à l'Association Sportive Fauvillaise, être assurée en responsabilité civile.

En cas de sinistre survenu pendant la période de prêt, le montant de la franchise prévu par le contrat d'assurance de l'association sera à la charge de la mairie de Terres de Caux.

Article 4 : Etat du véhicule

Un état des lieux du véhicule lors de la prise en charge de celui-ci ainsi que lors de sa restitution sera fait entre les deux parties.

Afin de maintenir la propreté du véhicule il est interdit de fumer, de manger et de boire à l'intérieur.

Le véhicule doit être rendu propre par la personne utilisatrice.

En cas de manquement, l'Association Sportive Fauvillaise se réserve le droit de ne plus mettre à disposition le véhicule de celle-ci.

Le véhicule sera mis à disposition le réservoir plein (Gasoil)

Il appartient à l'utilisatrice de procéder au plein du véhicule (Gasoil) lors de la remise de ce dernier.

Article 5 : Enlèvement et retour du véhicule

Le véhicule est à retirer au stade Municipal de Fauville-en-Caux, rue de Grafeschaft le matin du jour de son utilisation (ou la veille au soir selon arrangement au préalable).

Le véhicule sera rendu au stade Municipal de Fauville-en-Caux, rue de Grafeschaft après son utilisation.



Article 6 : Caution et prix de la location

Les parties s'entendent sur un prêt à titre gracieux.

Aucune caution n'est à déposer auprès de l'Association Sportive Fauvillaise.

Si une caution était un jour nécessaire, elle serait à restituer, lors de l'état des lieux final, à l'utilisateur, en fonction du respect des clauses contractuelles ci avant énoncées.

Cette caution si elle devait exister, serait encaissée à défaut du non-respect des clauses contractuelles mentionnées ci-dessus (plein de gasoil non réalisé, dégradations du véhicule, saleté de celui-ci...).

Article 7 : Pièces à fournir

Le locataire devra fournir les documents suivants pour prendre possession du véhicule :

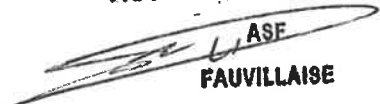
- Copie du permis de conduire, valide depuis au moins 3 ans;
- Copie de la carte d'identité ;
- Relevé d'information du conducteur auprès de votre assureur.

Fait à Terres de Caux, le 11/06/2026, en deux exemplaires.

David Rihal

Président de l'Association Sportive

Mr le Maire de Terres de Caux

ASSOCIATION SPORTIVE

FAUVILLAISE



Objet de la délibération : 26.06.29 /108 – CONVENTION A TITRE GRATUIT DE PRET DE 2 MINI BUS PAR L'ASF

Le centre de loisirs propose une semaine sportive destinée aux adolescents de 12 à 16 ans. L'ASF propose de prêter à titre gratuit ses 2 mini bus pour faciliter les transports des adolescents.

Une convention est signée entre la commune et le club afin de définir les modalités de prêt du minibus.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention entre la commune de Terres-de-Caux et l'ASF relative au prêt à titre gratuit de 2 mini bus dans le cadre de l'organisation de la semaine ado du 06 au 10 juillet

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de conclure une convention avec le club ASF de Terres-de-Caux,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir entre la commune de Terres-de-Caux et l'ASF Villon relative à l'utilisation de 2 mini bus dans le cadre de la semaine ado sur la période du 06 au 10 juillet,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Angéline TESSON



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberboac
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20260629-1362-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**
Réunion du 29 juin 2026

**26.06.29 /108 – CONVENTION A TITRE GRATUIT DE PRET
DE 2 MINI BUS PAR L'ASF**

	NOMBRE CONSEILLERS MUNICIPAUX			
En exercice	Présents	Absents	Pouvoir	Votants
31	31	4	4	31

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-huit heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mil vingt-six, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Etaient présents :

VASSE Jean-Marc, SINEAU-PATRY Cécile, DUBOC Evan, COUSIN Sophie, HUBY Pascal, LEPRON Dominique, HEBERT Alain, LEBLOND Jean-Marc, BLOND Eric, DUJARDIN Stéphane, MARC Delphine, LECARPENTIER Stéphane, DAMBRY Frédéric, LE BALIDEC Charlotte, DESCHAMPS Axelle, HAVET Aurélie, BAILLE Julie, DALIBERT Sandra, LEPELLETIER Lise, PATTOU Gauthier, TESSON Angeline, MAUGER-LAVENU Joëlle, LEROY Bertrand, VIOLETTE Patrice, GESLAIN Fabienne, LENOIR Stéphanie, MECHIN Jean-Michel.

Absents excusés : CAVELIER Stéphane, LECARON Caroline ROSCHENKO Cyrielle, LECLAND Nelson.

Absent : NEANT

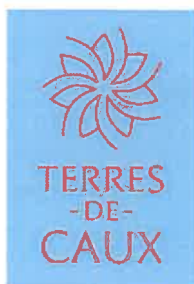
Pouvoir :

<u>Absent</u>	<u>Mandataire</u>
CAVELIER Stéphane	BLOND Eric
LECARON Caroline	DESCHAMPS Axelle
ROSCHENKO Cyrielle	DALIBERT Sandra
LECLAND Nelson	SINEAU-PATRY Cécile

Secrétaire de séance : TESSON Angéline

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/07/2026

Date de mise en ligne : 06/07/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 29 juin 2026**

**26.06.29 / 109 – SDE76 M7289 EFFACEMENT DE RESEAUX
RUE DE LA LONDE BERMONVILLE**

En exercice	NOMBRE CONSEILLERS MUNICIPAUX			
	Présents	Absents	Pouvoir	Votants
31	31	4	4	31

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-huit heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mil vingt-six, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Etaient présents :

VASSE Jean-Marc, SINEAU-PATRY Cécile, DUBOC Evan, COUSIN Sophie, HUBY Pascal, LEPRON Dominique, HEBERT Alain, LEBLOND Jean-Marc, BLOND Eric, DUJARDIN Stéphane, MARC Delphine, LECARPENTIER Stéphane, DAMBRY Frédéric, LE BALIDEC Charlotte, DESCHAMPS Axelle, HAVET Aurélie, BAILLE Julie, DALIBERT Sandra, LEPELLETIER Lise, PATTOU Gauthier, TESSON Angeline, MAUGER-LAVENU Joëlle, LEROY Bertrand, VIOLETTE Patrice, GESLAIN Fabienne, LENOIR Stéphanie, MECHIN Jean-Michel.

Absents excusés : CAVELIER Stéphane, LECARON Caroline ROSCHENKO Cyrielle, LECLAND Nelson.

Absent : NEANT

Pouvoir :

<u>Absent</u>	<u>Mandataire</u>
CAVELIER Stéphane	BLOND Eric
LECARON Caroline	DESCHAMPS Axelle
ROSCHENKO Cyrielle	DALIBERT Sandra
LECLAND Nelson	SINEAU-PATRY Cécile

Secrétaire de séance : TESSON Angéline

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20260629-1363-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/07/2026

Date de mise en ligne : 06/07/2026

Objet de la délibération : 26.06.29 / 109 – SDE76 M7289 EFFACEMENT DE RESEAUX - RUE DE LA LONDE BERMONVILLE

Madame SINEAU-PATRY ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle que lors des dernières tempêtes Ciarán en 2023 et Goretti en 2026, une très grande partie de la commune de Bermonville et des communes alentours a été coupée d'électricité pendant plusieurs jours. Afin d'éviter de telles interruptions d'électricité, ENEDIS et le SDE 76 ont décidé d'effacer 1,2 Km de réseau électrique en HTA qui alimentent principalement la commune de Bermonville.

Monsieur le maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **Eff-2026-0-76258-M7289** et désigné "rue de la Londe " dont le montant prévisionnel s'élève à 222 000,00 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 57 250,00 € T.T.C.

Les travaux comprennent les éléments suivants

Réseaux Electriques

- Pose d'une HTA sout sur 430m
- Pose d'une BT sout sur 320 m
- Dépose de 1.2 KM de HTA arienne
- Pose d'un PSSA en remplacement d'un H61

Réseau d'éclairage public

- Sur le tracé HTA et BT

Génie civil de télécommunication (Convention A)

- Sur le tracé HTA et BT

Plan de financement :

Nature des travaux	Montant des travaux	Participation du SDE76		Reste à financer par la commune de Terres-de-Caux (adhérent)	
Réseaux Electriques					
Subventionnable HT	155 000,00 €	75 %	116 250,00 €	25 %	38 750,00 €
TVA	31 000,00 €	100 %	31 000,00 €	0 %	0,00 €
Réseau d'éclairage public					
Subventionnable HT	10 000,00 €	75 %	7 500,00 €	25 %	2 500,00 €
TVA (récupérée via FCTVA)	2 000,00 €	0 %	0,00 €	100 %	2 000,00 €
Génie civil de télécommunication (Convention A)					
Subventionnable HT	20 000,00 €	30 %	6 000,00 €	70 %	14 000,00 €
TVA	4 000,00 €	100 %	4 000,00 €	0 %	0,00 €
TOTAL TTC		164 750,00 €		57 250,00 €	

Financement global de l'opération

	Participation du SDE76**	Reste à financer par la commune de Terres-de-Caux (adhérent)
	164 750,00 €	57 250,00 €
Montant total de l'opération TTC	222 000,00 €	

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE d'adopter** le projet de travaux ci-dessus ;

Réseaux Electriques

- Pose d'une HTA sout sur 430m
- Pose d'une BT sout sur 320 m
- Dépose de 1.2 KM de HTA arienne
- Pose d'un PSSA en remplacement d'un H61

Réseau d'éclairage public

- Sur le tracé HTA et BT

Génie civil de télécommunication (Convention A)

- Sur le tracé HTA et BT

Et le plan de financement :

Nature des travaux	Montant des travaux	Participation du SDE76		Reste à financer par la commune de Terres-de-Caux (adhérent)	
Réseaux Electriques					
Subventionnable HT	155 000.00 €	75 %	116 250.00 €	25 %	38 750.00 €
TVA	31 000.00 €	100 %	31 000.00 €	0 %	0.00 €
Réseau d'éclairage public					
Subventionnable HT	10 000,00 €	75 %	7 500.00 €	25 %	2 500.00 €
TVA (récupérée via FCTVA)	2 000,00 €	0 %	0.00 €	100 %	2 000.00 €
Génie civil de télécommunication (Convention A)					
Subventionnable HT	20 000,00 €	30 %	6 000.00 €	70 %	14 000.00 €
TVA	4 000.00 €	100 %	4 000.00 €	0 %	0.00 €
TOTAL TTC			164 750.00 €		57 250.00 €

Financement global de l'opération

Participation du SDE76**	Reste à financer par la commune de Terres-de-Caux (adhérent)
164 750,00 €	57 250,00 €

Montant total de l'opération TTC	222 000,00 €
---	---------------------

- **DECIDE d'inscrire** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2026 pour un montant de 57 250,00 € T.T.C.

- **DECIDE de demander** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;

- **DECIDE d'autoriser** Monsieur le maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance

Angéline TESSON

7, avec Fauville-en-Caux

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville



Le Maire,
Jean-Marc VASSE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 29 juin 2026

26.06.29 /110 – PROJET DE BIORAFFINERIE FUTERO – CONSULTATION DU PUBLIC

En exercice	NOMBRE CONSEILLERS MUNICIPAUX			
	Présents	Absents	Pouvoir	Votants
31	31	4	4	31

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-huit heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mil vingt-six, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Etaient présents :

VASSE Jean-Marc, SINEAU-PATRY Cécile, DUBOC Evan, COUSIN Sophie, HUBY Pascal, LEPRON Dominique, HEBERT Alain, LEBLOND Jean-Marc, BLOND Eric, DUJARDIN Stéphane, MARC Delphine, LECARPENTIER Stéphane, DAMBRY Frédéric, LE BALIDEC Charlotte, DESCHAMPS Axelle, HAVET Aurélie, BAILLE Julie, DALIBERT Sandra, LEPELLETIER Lise, PATTOU Gauthier, TESSON Angeline, MAUGER-LAVENU Joëlle, LEROY Bertrand, VIOLETTE Patrice, GESLAIN Fabienne, LENOIR Stéphanie, MECHIN Jean-Michel.

Absents excusés : CAVELIER Stéphane, LECARON Caroline ROSCHENKO Cyrielle, LECLAND Nelson.

Absent : NEANT

Pouvoir :

Absent	Mandataire
CAVELIER Stéphane	BLOND Eric
LECARON Caroline	DESCHAMPS Axelle
ROSCHENKO Cyrielle	DALIBERT Sandra
LECLAND Nelson	SINEAU-PATRY Cécile

Secrétaire de séance : TESSON Angéline

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20260629-1373-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/07/2026

Date de mise en ligne : 06/07/2026

Objet de la délibération : 26.06.29 /110 – PROJET DE BIORAFFINERIE FUTERO – CONSULTATION DU PUBLIC

La société FUTERRO S.A., pionnière mondiale en matière de développement et de production d'acide lactique, de lactide et de PLA (acide polylactique) – molécules et matériaux biosourcés aux nombreuses applications en substitution des plastiques et produits chimiques issus de la pétrochimie, a décidé d'implanter sa première unité européenne à Saint Jean-de -Folleville, sur le territoire de Caux-Seine, en Normandie. Ce choix s'explique notamment par les différents atouts du territoire, incluant des facilités logistiques majeures, via du transport multimodal, un approvisionnement local pour certaines matières premières clés, diverses synergies entre acteurs déjà implantés ou en cours d'implantation et une main d'œuvre locale qualifiée et disponible.

L'activité projetée, portée par l'entité FUTERRO FRANCE sera soumise à autorisation au titre de la nomenclature des ICPE, relevant des rubriques 3110 (combustion) et 3410b et h (fabrication de produits chimiques organiques). À ce titre, l'installation doit se conformer aux prescriptions de la directive IED et fait l'objet d'une autorisation environnementale incluant une étude d'impact systématique.

Une consultation du public en lien avec la demande d'autorisation environnementale va se dérouler à partir du 6 juillet 2026 jusqu'au 6 octobre 2026.

À ce titre les communes du territoire concernées par le plan d'Épandage (418 communes pour la Seine-Maritime et l'Eure) sont invitées à rendre un avis sur le projet.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé le 05 décembre 2025 par la société FUTERRO France relative à un projet de bioraffinerie située à Saint Jean de Folleville en Seine Maritime,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 juin 2026 relatif à l'ouverture et l'organisation d'une consultation du public au titre des installations classées pour la protection de l'environnement par la société FUTERRO France du 06 juillet au 06 octobre 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis FAVORABLE à la demande d'autorisation déposée par la société Futerro France,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Angéline TESSON

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberboac
Bennetot
Bermouville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**
Réunion du 29 juin 2026

**26.06.29 / 111 – VENTE DES ANCIENS BUREAUX D'ELEVES DE L'ECOLE
JEAN-LOUP CHRETIEN**

	NOMBRE CONSEILLERS MUNICIPAUX			
En exercice	Présents	Absents	Pouvoir	Votants
31	31	4	4	31

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-huit heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mil vingt-six, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Etaient présents :

VASSE Jean-Marc, SINEAU-PATRY Cécile, DUBOC Evan, COUSIN Sophie, HUBY Pascal, LEPRON Dominique, HEBERT Alain, LEBLOND Jean-Marc, BLOND Eric, DUJARDIN Stéphane, MARC Delphine, LECARPENTIER Stéphane, DAMBRY Frédéric, LE BALIDEC Charlotte, DESCHAMPS Axelle, HAVET Aurélie, BAILLE Julie, DALIBERT Sandra, LEPELLETIER Lise, PATTOU Gauthier, TESSON Angeline, MAUGER-LAVENU Joëlle, LEROY Bertrand, VIOLETTE Patrice, GESLAIN Fabienne, LENOIR Stéphanie, MECHIN Jean-Michel.

Absents excusés : CAVELIER Stéphane, LECARON Caroline ROSCHENKO Cyrielle, LECLAND Nelson.

Absent : NEANT

Pouvoir :

<u>Absent</u>	<u>Mandataire</u>
CAVELIER Stéphane	BLOND Eric
LECARON Caroline	DESCHAMPS Axelle
ROSCHENKO Cyrielle	DALIBERT Sandra
LECLAND Nelson	SINEAU-PATRY Cécile

Secrétaire de séance : TESSON Angéline

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20260629-1364-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/07/2026

Date de mise en ligne : 06/07/2026

**Objet de la délibération : 26.06.29 / 111 – VENTE DES ANCIENS BUREAUX D'ELEVES DE L'ECOLE
JEAN-LOUP CHRETIEN**

L'école Jean-Loup Chrétien a bénéficié d'un renouvellement de son mobilier scolaire. Le mobilier ancien est proposé à l'achat d'autres structures. Il convient d'en fixer les prix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le renouvellement des bureaux des classes de l'école Jean-Loup Chrétien par du nouveau mobilier conforme aux attentes des enseignants,

Considérant le surplus de mobilier destinés aux écoliers,

Considérant qu'il convient de mettre en vente le mobilier en surplus pouvant servir à d'autres écoles,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de mettre en vente les bureaux des écoles en surplus selon le tarif suivant :

- Bureau et chaises attenantes pour 2 élèves : 30 €
- Bureau individuel et chaise attenante : 15 €

DECIDE de sortir de l'inventaire les biens référencés sous les numéros suivants :

- 2184 200-0175JL-CHR00034 – mis à l'inventaire le 12/12/2007 pour 3 764,94 € - Non amortissable
- 2184 200-0175JL-CHR00035- – mis à l'inventaire le 24/11/2008 pour 4 099,40 € - Non amortissable
- 2184 200-0175JL-CHR00036— mis à l'inventaire le 6/07/2009 pour 4 585.08 € - Non amortissable
- 2184 200-0175JL-CHR00037– mis à l'inventaire le 24/12/2010 pour 3 784,22 € - Non amortissable

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Angéline TESSON



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 29 juin 2026

**26.06.29 / 112 – TARIFS SCOLAIRES POUR LA REFACTURATION D'UN ELEVE DE
MATERNELLE ET ELEMENTAIRE NON-RESIDENT**

En exercice	NOMBRE CONSEILLERS MUNICIPAUX			
	Présents	Absents	Pouvoir	Votants
31	31	4	4	31

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-huit heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mil vingt-six, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Etaient présents :

VASSE Jean-Marc, SINEAU-PATRY Cécile, DUBOC Evan, COUSIN Sophie, HUBY Pascal, LEPRON Dominique, HEBERT Alain, LEBLOND Jean-Marc, BLOND Eric, DUJARDIN Stéphane, MARC Delphine, LECARPENTIER Stéphane, DAMBRY Frédéric, LE BALIDEC Charlotte, DESCHAMPS Axelle, HAVET Aurélie, BAILLE Julie, DALIBERT Sandra, LEPELLETIER Lise, PATTOU Gauthier, TESSON Angeline, MAUGER-LAVENU Joëlle, LEROY Bertrand, VIOLETTE Patrice, GESLAIN Fabienne, LENOIR Stéphanie, MECHIN Jean-Michel.

Absents excusés : CAVELIER Stéphane, LECARON Caroline ROSCHENKO Cyrielle, LECLAND Nelson.

Absent : NEANT

Pouvoir :

<u>Absent</u>	<u>Mandataire</u>
CAVELIER Stéphane	BLOND Eric
LECARON Caroline	DESCHAMPS Axelle
ROSCHENKO Cyrielle	DALIBERT Sandra
LECLAND Nelson	SINEAU-PATRY Cécile

Secrétaire de séance : TESSON Angéline

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/07/2026

Date de mise en ligne : 06/07/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20260629-1365-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Monsieur le Maire rappelle que la Commune Terres-de-Caux accueille, dans ses établissements scolaires publics, des élèves domiciliés en dehors de son territoire. Conformément aux dispositions légales en vigueur, il est important d'encadrer la participation financière des communes de résidence de ces élèves aux frais de scolarité engagés par Terres-de-Caux.

Cette délibération vise à fixer les modalités de calcul et le montant de la participation financière demandée aux communes extérieures pour les élèves scolarisés dans les écoles publiques de Terres-de-Caux, dans un souci d'équité et de transparence

Le Conseil Municipal :

VU l'article L. 212-8 du Code de l'éducation, qui prévoit la possibilité pour les communes d'accueillir des élèves domiciliés hors de leur territoire sous réserve d'une participation financière de la commune de résidence ;

VU les articles R. 212-21 à R. 212-23 du Code de l'éducation, relatifs aux modalités de calcul de la participation financière des communes extérieures ;

CONSIDÉRANT que l'accueil d'élèves extérieurs engendre des charges supplémentaires pour la collectivité, notamment en matière de fonctionnement des écoles (personnel, matériel, entretien, etc.) ;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel d'assurer une équité financière entre les communes, en demandant une participation aux frais de scolarité pour les élèves non domiciliés sur le territoire de Terres-de-Caux ;

CONSIDÉRANT que le calcul de cette participation doit reposer sur des critères objectifs, tels que la masse salariale des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et les dépenses de fonctionnement des écoles ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de sécuriser le processus de refacturation par la signature de l'accord d'une dérogation avec les communes extérieures concernées acceptant de payer les frais de scolarité ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

Article 1 : Le montant de la participation financière demandée aux communes extérieures pour chaque élève scolarisé dans une école publique élémentaire de Terres-de-Caux (Jean-Loup Chrétien ou Luc Ferry) est fixé à **666 €** par élève et par an, à partir de l'année scolaire 2026-2027.

Article 2 :: Le montant de la participation financière demandée aux communes extérieures, dans le périmètre de Caux Seine Agglo, pour chaque élève scolarisé dans l'école publique maternelle (Camille Claudel) de Terres-de-Caux est fixé à **855 €** par élève et par an, à partir de l'année scolaire 2026-2027.

Article 3 :: Le montant de la participation financière demandée aux communes extérieures, hors périmètre de Caux Seine Agglo, pour chaque élève scolarisé dans l'école publique maternelle (Camille Claudel) de Terres-de-Caux est fixé à **1 404 €** par élève et par an, à partir de l'année scolaire 2026-2027.

Article 4 : Ce montant est calculé sur la base des dépenses de fonctionnement des écoles publiques de Terres-de-Caux, notamment :

- la masse salariale des agents intervenants sur les écoles,
- les dépenses de matériel et d'entretien
- les fluides (eau, énergie)

Article 5: Les communes extérieures concernées seront invitées à signer la dérogation et à accepter de payer la participation financière fixée par Terres-de-Caux, en précisant les modalités de versement et les conditions d'application de la présente délibération.

Article 6 : Les recettes correspondantes seront imputées au budget de la Commune Terres-de-Caux, au chapitre 70875, fonction 211 (école maternelle) ou 212 (école élémentaire)

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Angéline TESSON

7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermerville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Objet de la délibération : 26.06.29/ 113 _APPROBATION DU RAPPORT DU SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES

Monsieur le Maire rappelle que l'octroi d'un soutien financier ou matériel par une association est subordonné à trois conditions : elle doit être justifiée par un intérêt public, répondre aux besoins de la population et respecter le principe de neutralité.

Monsieur le Maire propose la présentation des rapports élaborés par Stéphane Dujardin, en charge du soutien aux associations au titre de l'année 2025, concernant le soutien financier et matériel aux associations conventionnées.

Les rapports sont annexés au présent document.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les conventions quadriennales d'objectifs et de moyens conclus avec les associations du territoire,

Considérant le rapport de soutien aux associations conventionnées au titre de la saison 2025/2026 ou de l'année 2025 en annexe de la présente,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport de soutien aux associations conventionnées,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Angéline TESSON



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20260629-1372-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**
Réunion du 29 juin 2026

**26.06.29/ 113_APPROBATION DU RAPPORT DU
SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES**

En exercice	NOMBRE CONSEILLERS MUNICIPAUX			
	Présents	Absents	Pouvoir	Votants
31	31	4	4	31

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-huit heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mil vingt-six, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Etaient présents :

VASSE Jean-Marc, SINEAU-PATRY Cécile, DUBOC Evan, COUSIN Sophie, HUBY Pascal, LEPRON Dominique, HEBERT Alain, LEBLOND Jean-Marc, BLOND Eric, DUJARDIN Stéphane, MARC Delphine, LECARPENTIER Stéphane, DAMBRY Frédéric, LE BALIDEC Charlotte, DESCHAMPS Axelle, HAVET Aurélie, BAILLE Julie, DALIBERT Sandra, LEPELLETIER Lise, PATTOU Gauthier, TESSON Angeline, MAUGER-LAVENU Joëlle, LEROY Bertrand, VIOLETTE Patrice, GESLAIN Fabienne, LENOIR Stéphanie, MECHIN Jean-Michel.

Absents excusés : CAVELIER Stéphane, LECARON Caroline ROSCHENKO Cyrielle, LECLAND Nelson.

Absent : NEANT

Pouvoir :

<u>Absent</u>	<u>Mandataire</u>
CAVELIER Stéphane	BLOND Eric
LECARON Caroline	DESCHAMPS Axelle
ROSCHENKO Cyrielle	DALIBERT Sandra
LECLAND Nelson	SINEAU-PATRY Cécile

Secrétaire de séance : TESSON Angéline

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/07/2026

Date de mise en ligne : 06/07/2026

ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES

APPLICATION DES CONVENTIONS QUADRIENNALES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

EXERCICE 2025

14 de nos associations sont conventionnées :

Pour le **COMITE DES SPORTS** :

- L'Association Sportive Fauvillaise
- Le Foyer des Jeunes
- Le Judo Club Fauvillais
- Le Club Synchro les Océanes Cœur de Caux
- L'Association Sportive OSCB
- Le Club des Dauphins Caux Natation
- Le Full Contact et Kick-Boxing
- L'ASAA
- Le Team 3C

Pour le **COMITE DE L'ANIMATION ET DES FESTIVITES** :

- Les Amis de la Saint Jean
- Le Concours Agricole Albert Boivineau
- L'Amicale des Sapeurs-Pompiers

Pour le **COMITE DE LA MEMOIRE ET DES JUMELAGES** :

- L'association de Jumelage
- L'ACPG-CATM

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20260629-1372-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

COMITE DES SPORTS

Subventions calculées sur la base :

- des effectifs
- plus l'attribution de forfaits : forfait relatif aux niveaux de compétition + un forfait relatif à la formation + un forfait s'il y a la présence d'adhérents seniors ou une section de sport adapté

Pour les **EFFECTIFS**, soutien sur les bases suivantes par adhérent/licencié :

- mineur Causiterrien (jusqu'à 17 ans) : 30 euros
- encadrant diplômé : 30 euros
- dirigeant Causiterrien : 35 euros
- 18-25 ans Causiterrien : 25 euros
- adulte Causiterrien en compétition : 20 euros
- adhérent/licencié diplômé grâce à l'association : 50 euros

Concernant les **FORFAITS**, soutien sur les bases suivantes :

- COMPETITION
 - o niveau départemental : 250 euros
 - o niveau régional : 350 euros
 - o niveau inter-régional : 450 euros
 - o niveau national : 600 euros
- FORMATION
 - o encadrant diplômé : 250 euros
 - o formation d'adhérent/licencié : 250 euros
- SECTION SPORT ADAPTE, SPORT SANTE OU ADHERENT SENIOR
 - o Forfait section sport adapté ou présence d'adhérents seniors (+ 62 ans) : 250 euros

EFFECTIFS

Associations	Mineurs de TDC (jusqu'à 17 ans)	Encadrants diplômés	Dirigeants de TDC	18-25 ans de TDC	Adultes de TDC en compétition	Adhérents diplômés grâce à l'association
Les Dauphins	4	1	2	0	0	0
OSCB	2	0	0	1	0	0
Foyer des Jeunes	92	6	7	7	3	1
Judo Club	38	2	2	0	0	0
Full Contact Kick Boxing	8	3	1	1	0	1
ASF	103	0	35	13	10	3
Les Océanes	22	4	2	2	0	1
ASAA	0	0	3	1	18	0
Team 3C	0	3	2	0	1	0

Associations	Mineurs de TDC (jusqu'à 17 ans)	Encadrants diplômés	Dirigeants de TDC	18-25 ans de TDC	Adultes de TDC en compétition	Adhérents diplômés grâce à l'association	Total
Tarifs base	30 €	30 €	35 €	25 €	20 €	50 €	
Les Dauphins	120 €	30 €	70 €	0 €	0 €	0 €	220 €
OSCB	60 €	0 €	0 €	25 €	0 €	0 €	85 €
Foyer des Jeunes	2 760 €	180 €	245 €	175 €	60 €	50 €	3 470 €
Judo Club	1 140 €	60 €	70 €	0 €	0 €	0 €	1 270 €
Full Contact Kick Boxing	240 €	90 €	35 €	25 €	0 €	50 €	440 €
ASF	3 090 €	0 €	1 225 €	325 €	200 €	150 €	4 990 €
Les Océanes	660 €	120 €	70 €	50 €	0 €	50 €	950 €
ASAA	0 €	0 €	105 €	25 €	360 €	0 €	490 €
Team 3C	0 €	90 €	70 €	0 €	20 €	0 €	180 €
Total	8 070 €	570 €	1 890 €	625 €	640 €	300 €	12 095 €

FORFAITS

Associations	Compétition				Formation		Section sport adapté, sport santé ou adhérent sénior (+ de 62 ans)	Forfait pluridiscipline - Associations de loisirs	Total
	Niveau départemental	Niveau régional	Niveau inter-régional	Niveau national	Encadrant diplômé	Formation d'adhérent			
Tarifs base	250 €	350 €	450 €	600 €	250 €	250 €	250 €	30 €	850 €
Les Dauphins	250 €	350 €			250 €				
OSCB								120 €	120 €
Foyer des Jeunes	250 €				250 €		250 €	360 €	1 110 €
Judo Club	250 €	350 €		600 €					1 200 €
Full Contact Kick Boxing		350 €		600 €	250 €				1 200 €
ASF	250 €	350 €			250 €	250 €		60 €	1 160 €
Les Océanes	250 €	350 €			250 €				850 €
ASAA									0 €
Team 3C		350 €	450 €						800 €
Total	1 250 €	2 100 €	450 €	1 200 €	1 250 €	250 €	250 €	540 €	7 290 €

TOTAL VERSE

Associations	Soutien effectifs	Soutien forfaits	Total
Les Dauphins *	220 €	850 €	2 095 €
OSCB *	85 €	120 €	413 €
Foyer des Jeunes	3 470 €	1 110 €	4 580 €
Judo Club	1 270 €	1 200 €	2 470 €
Full Contact Kick Boxing	440 €	1 200 €	1 640 €
ASF	4 990 €	1 160 €	6 150 €
Les Océanes	850 €	950 €	1 800 €
ASAA	490 €	0 €	490 €
Team 3C	180 €	800 €	980 €
Total	11 995 €	7 390 €	20 618 €

* Application du montant minimum de la convention

Montant du minimum	Montant du plafond
2 095 €	6 300 €
413 €	1 400 €
2 153 €	6 500 €
400 €	4 000 €
400 €	3 100 €
2 266 €	7 200 €
1 125 €	3 400 €
400 €	500 €
400 €	1 700 €

COMITE DE L'ANIMATION ET DES FESTIVITES

Les Amis de la Saint Jean

Soutien calculé au taux de 40 % des dépenses subventionnables, lesquelles sont prises en compte jusqu'à un plafond de 18 500 euros, soit un montant maximum de subvention de 7 400 euros.

Dépenses 2025 : 21 680,07 euros

Montant de la subvention : 7 400 euros

Le concours agricole Albert Boivineau

Soutien calculé au taux de 40 % des dépenses subventionnables, pour le versement d'une somme maximum de 5 300 euros.

Concours clos à sa 25ème édition en 2025. Principe de versement d'une subvention d'équilibre au regard du bilan détaillé.

Bilan excédentaire : pas de soutien versé.

Amicale des Sapeurs-Pompiers

Soutien sur la base d'un montant forfaitaire de 0,50 euro par habitant Causseiterrien pour le fonctionnement de l'association dans le cadre de la cohésion et l'entraide entre les sapeurs-pompiers ainsi que l'animation entre les sapeurs-pompiers.

Sur la base de 4 361 habitants, le montant du soutien est de 2 180,50 euros.

COMITE DE LA MEMOIRE ET DES JUMELAGES

Association de Jumelage

Soutien déterminé comme suit :

- Un montant forfaitaire de 500 euros
- La prise en charge des frais d'organisation et de réalisation des échanges des jeunes membres de l'association :
 - o A raison de 50 % pour l'accueil des séjours
 - o A raison de 50 % du reste à charge après déduction des subventions de l'OFAJ ou autres
- La prise en charge de 30 % pour tous les frais de réception du jumelage à Terres-de-Caux

Soutien minimum de 500 euros, soutien maximum de 3 000 euros

Montant de la subvention : 1 785,67 euros

- Forfait : 500 euros
- Frais d'organisation : 2 571,33 euros x 50 % = 1 285,67 euros
- Frais de réception : 0 euro

ACPG – CATM

Soutien sur la base d'un montant forfaitaire de 0,20 euro par habitant Causiterrien pour le fonctionnement de l'association dans le cadre des événements liés à la mémoire.

Sur la base de 4 361 habitants, le montant du soutien est de 872,20 euros.

Les conventions sont pluriannuelles mais elles restent soumises au **principe d'annualité budgétaire** de la Commune. Une disposition y fait mention dans chaque convention.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**
Réunion du 29 juin 2026

**26.06.29/ 114 APPROBATION DU RAPPORT DU
SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS NON CONVENTIONNEES**

En exercice	NOMBRE CONSEILLERS MUNICIPAUX			
	Présents	Absents	Pouvoir	Votants
31	31	4	4	31

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-huit heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mil vingt-six, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Etaient présents :

VASSE Jean-Marc, SINEAU-PATRY Cécile, DUBOC Evan, COUSIN Sophie, HUBY Pascal, LEPRON Dominique, HEBERT Alain, LEBLOND Jean-Marc, BLOND Eric, DUJARDIN Stéphane, MARC Delphine, LECARPENTIER Stéphane, DAMBRY Frédéric, LE BALIDEC Charlotte, DESCHAMPS Axelle, HAVET Aurélie, BAILLE Julie, DALIBERT Sandra, LEPELLETIER Lise, PATTOU Gauthier, TESSON Angeline, MAUGER-LAVENU Joëlle, LEROY Bertrand, VIOLETTE Patrice, GESLAIN Fabienne, LENOIR Stéphanie, MECHIN Jean-Michel.

Absents excusés : CAVELIER Stéphane, LECARON Caroline ROSCHENKO Cyrielle, LECLAND Nelson.

Absent : NEANT

Pouvoir :

Absent	Mandataire
CAVELIER Stéphane	BLOND Eric
LECARON Caroline	DESCHAMPS Axelle
ROSCHENKO Cyrielle	DALIBERT Sandra
LECLAND Nelson	SINEAU-PATRY Cécile

Secrétaire de séance : TESSON Angéline

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/07/2026

Date de mise en ligne : 06/07/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20260629-1366-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

**Objet de la délibération : 26.06.29/ 114_ APPROBATION DU RAPPORT DU SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS
NON CONVENTIONNEES**

Monsieur le Maire rappelle que l'octroi d'un soutien financier ou matériel par une association est subordonné à trois conditions : elle doit être justifiée par un intérêt public, répondre aux besoins de la population et respecter le principe de neutralité.

Monsieur le Maire propose la présentation des rapports élaborés par Stéphane Dujardin, en charge du soutien aux associations au titre de l'année 2025, concernant le soutien financier et matériel aux associations non conventionnées.

Les rapports sont annexés au présent document.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les conventions quadriennales d'objectifs et de moyens conclus avec les associations du territoire,

Considérant le rapport de soutien aux associations non conventionnées au titre de la saison 2025/2026 ou de l'année 2025 en annexe de la présente,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport de soutien aux associations non conventionnées,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Angéline TESSON



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermouville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

ASSOCIATIONS NON CONVENTIONNEES

SUBVENTIONS EXERCICE 2025

Selon les associations, les règles de soutien sont établies de la manière suivante :

- un soutien par adhérent Caussterrien
- un soutien régulier avec un montant composé d'un forfait + un montant par adhérent Caussterrien + éventuellement une participation à l'évènement (limité à un nombre d'évènements)
- un soutien en cas d'évènement exceptionnel sur présentation d'un projet budgété
- un soutien sur la base d'un montant forfaitaire par habitant (associations à vocation sociale)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20260629-1374-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

TYPE DE SOUTIEN

COMITE DES SPORTS

Association Omnisport Ricarvillaise : soutien à l'évènement

COMITE DE LA CONVIVIALITE

- Trait d'Union de Sainte Marguerite sur Fauville
- Club de l'Amitié d'Auzouville Auberbosc
- Club des Anciens de Berronville
- Club des jours Heureux de Bennetot
- Club de l'Amitié de Ricarville
- Club de l'Amitié de Saint Pierre Lavis
- Club Rencontre/Loisirs Fauville

Pour les 7 associations du Comité de la Convivialité, soutien avec un montant composé d'un montant de 10 euros par adhérent Causseiterrien + une participation aux manifestations réalisées à hauteur de 129 euros (participation dans la limite de 4 manifestations)

COMITE DE L'ANIMATION ET DES FESTIVITES

- RERS Terres de Caux : soutien à hauteur d'un montant par adhérent Causseiterrien
- ACLS Saint Pierre Lavis : soutien à hauteur d'un montant par adhérent Causseiterrien
- ALJC Bennetot : participation à l'évènement sur la base du nombre de participants (voyages)

COMITE DE L’ACTION SOCIALE

Croix Rouge Française	:	montant forfaitaire par habitant Caussterrien
Secours Catholique	:	montant forfaitaire par habitant Caussterrien
ADMR	:	montant forfaitaire par habitant Caussterrien
Les Papillons Blancs	:	montant forfaitaire

COMITE DE LA JEUNESSE ET DE L’EDUCATION

Coopératives scolaires	:	participation à l’évènement (sorties scolaires)
------------------------	---	---

MONTANTS DES SUBVENTIONS

COMITE DES SPORTS

Association Omnisport Ricarvillaise : soutien à l'évènement (La Ricarvillaise) limité à 20 % des dépenses éligibles avec une subvention maximale de 400 euros sur présentation d'un budget

Budget 2025 : 2 909,82 euros

Subvention versée : 400 euros

COMITE DE LA CONVIVIALITE

Soutien avec une somme composée d'un montant de 10 euros par adhérent Caussiterrien + une participation aux manifestations réalisées à hauteur de 129 euros : voyages, repas, concours, lotos (participation dans la limite de 4 manifestations)

Associations	Evènements 2025			Evènements 2024			Evènements exceptionnels				Subvention adhérents		Total subvention
	évènements subventionnables	évènements subventionnés 2025	Total subvention évènements	Evènements subventionnés 2024	Evènements réalisés 2024	Rappel	goûter exceptionnel (Noël..)	événement exceptionnel	Subventions exceptionnel	nb adhérents TDC	Total subvention adhérents		
Rencontres et loisirs Fauville	8	4	516 €	4	12	0			0 €	55	550 €	1 066 €	
Club trait d'union Ste Marguerite	3	3	387 €	4	4	0			0 €	12	120 €	507 €	
Club des anciens de Berronville	4	4	516 €	4	6	0	0 €	0 €	0 €	44	440 €	956 €	
Club de l'amitié Auzouville	0		0 €			0			0 €		0 €	0 €	
Club de l'amitié Ricarville	8	4	516 €	4	7	0			0 €	25	250 €	766 €	
Club des jours heureux Bennetot	2	2	258 €	2	3	129 €			0 €	15	150 €	537 €	
Club de l'amitié St Pierre Lavis	10	4	516 €	4	9	0	0 €	0 €	0 €	41	410 €	926 €	
Totaux	35	21	2 709			129 €				192	1 920 €	4 758 €	

COMITE DE L'ANIMATION ET DES FESTIVITES

RERS Terres de Caux : Soutien à hauteur de 10 euros par adhérent. 61 adhérents Caussiterriens
Bonus d'action citoyenne 2025 : 200 euros
Subvention versée : 810 euros

ACLS Saint Pierre Lavis : soutien à hauteur de 10 euros par adhérent majeur et 5 euros par adhérent mineur
39 adhérents majeurs et 16 adhérents mineurs
Subvention versée : 470 euros

ALJC Bennetot : soutien à hauteur de 5 euros par participant à un voyage organisé.
1 voyage organisé en 2025, 44 participants
Subvention versée : 220 euros

COMITE DE L'ACTION SOCIALE

Croix Rouge Française : montant forfaitaire de 1 euro par habitant Caussiterrien sur la base 4 361 habitants
Subvention versée : 4 361 euros

Secours Catholique : montant forfaitaire de 0,20 euro par habitant Caussiterrien sur la base de 4 361 habitants
Subvention versée : 872,20 euros

ADMIR : montant forfaitaire de 0,50 euros par habitant Caussiterrien sur la base de 4361 habitants
Subvention versée : 2 180,50 euros

Les Papillons Blancs : montant forfaitaire de 50 euros
Subvention versée : 50 euros

MISE A DISPOSITION DE MOYENS AUX ASSOCIATIONS 2025

Depuis le 1^{er} janvier 2024 les associations ont l'obligation de traduire comptablement par une opération d'ordre le montant de la mise à disposition de moyens de la part de la municipalité.

Par mise à disposition de moyens il est entendu :

- Le temps des agents techniques et logistiques
- Le temps de la Police Municipale Intercommunale
- Les salles communales
- Le stade et les vestiaires
- Le coût d'utilisation du gymnase
- Le terrain canin
- La mise à disposition de matériel
- Le garage mis à disposition du T3C

IMPORTANT : la loi permet d'exonérer de redevance d'occupation du domaine public les associations lorsqu'elles organisent un événement (ex : vide grenier de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers).

Chaque coût a été évalué (chiffres ci-après).

objet	cout horaire ou unitaire
mise à disposition tracteur	15 €
Salle rotonde WE	500 €
Salle rotonde semaine	200 €
Spectacle Rotonde WE	800 €
Spectacle Rotonde semaine	600 €
Salle des halettes	30 €
Salle St Marguerite WE	500 €
Salle St Marguerite semaine	150 €
Salle St Pierre lavis WE	120 €
Salle St Pierre lavis semaine	60 €
Salle Ricarville WE	350 €
Salle Ricarville semaine	100 €
Salle Bernonville WE	250 €
Salle de Bernonville semaine	80 €
Salle d'activités WE	250 €
Salle d'activités semaine	90 €
Salle Auzouville WE	300 €
Salle Auzouville semaine	100 €
Salle Benetot WE	160 €
Salle Benetot semaine	60 €
Cout du gymnase à l'heure	16,95 €
Cout d'un agent technique à l'heure	25 €
Cout d'un agent logistique à l'heure	25 €
vestiaires stade + stade (éclairage)	66,81
Garage pour véhicule T 3C	360 30€/mois
Tempos P M I	25 €
Salle Michèle Pierrot semaine	123 €
Terrain canin	1 879 € cout elec/an

manifestation	temps utilisation (h)	détail
AOR La Ricarvilaise	8	Barrières+mobiliers : 2 agents 2h * 2 (dépot/prise)
APE Fête du jeux	4	Mobiliers : 2 agents 1h * 2 (dépot/prise)
APE Kermesse	4	Barrières+mobiliers : 2 agents 2h * 2 (dépot/prise)
APPEL Kermesse St Louis	4	Barrières : 2 agents 1h * 2 (dépot/prise)
ASAA Foules d'Auzouville	8	Barrières+mobiliers : 2 agents 2h * 2 (dépot/prise)
ASBM Tournoi	8	Barrières+mobiliers : 2 agents 2h * 2 (dépot/prise)
ASF Soirée (Rotonde)	0	
ASF Tournoi Féminin	8	Barrières+mobiliers : 2 agents 2h * 2 (dépot/prise)
ASF Tournoi Futsal Simon	4	Mobiliers : 2 agents 2h * 2 (dépot/prise)
ASF Vide grenier	4	Barrières : 2 agents 1h * 2 (dépot/prise)
CAB (barrières + montage)	48	Montage place : 4 agents *8h barrières 2 agents *8h
CAB nettoyage	24	4 agents * 6h
Caux motos	4	Barrières : 2 agents 1h * 2 (dépot/prise)
Collège Loto du collège	4	Mobiliers : 2 agents 1h * 2 (dépot/prise)
DC preparation marché de Noël	4	Barrières : 2 agents 1h * 2 (dépot/prise) :
FDJ Spectacle	4	Mobiliers : 2 agents 1h * 2 (dépot/prise)
FDJ Spectacle danse	0	
Judo Tournoi	4	Mobiliers : 2 agents 1h * 2 (dépot/prise)
Océanes Gala	4	Mobiliers : 2 agents 2h * 2 (dépot/prise) ATTENTION 2 GALAS
OSCB foire à tout	2	Barrières : 2 agents 1/2h * 2 (dépot/prise) :
pompiers vide grenier P M I	20	2 agents * 10h (5h30-15h30)
Pompiers vide grenier pompiers (livraisons barrières place) + déviations	4	Barrières : 2 agents 1h * 2 (dépot/prise) :
St Jean - P M I	40	2 agents *20h (samedi 15h à 1h et dimanche 8h à 18h)
St Jean deviation	4	Barrières : 2 agents 1h * 2 (dépot/prise) :
St Jean location tracteur à preparer	9	3h/défilé
St Jean preparation place	16	2 agents *8h
T 3C Critérium	8	Barrières+mobiliers : 2 agents 2h * 2 (dépot/prise)
T 3C Gentleman	8	Barrières+mobiliers : 2 agents 2h * 2 (dépot/prise)
TOTAL	243	

ASSOCIATION	Type d'équipement	MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS												MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL / MATERIEL				TOTAL				
		Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Coût horaire	nombre utilisation annuelle	total	Manifestation		nombre heure annuelle (détail feuille suivante)	total		
	Salle po - BEN - Sem		1	1	1											60 €	3	180 €				
	Salle po - SPL - Sem	4	4	5	6	5				2	4	4				60 €	34	2 040 €			2 340 €	
Chœur de Terres-de-Caux	Salle po - SPL - WE					1										120 €	1	120 €				
Danse en Cœur	Salle po - SMF - sem	8	4	9	6	8	9	1		8	10	10	6			150 €	78	11 700				
Filen Auzouville	Salle M. Pierrot															123	48	5904 Expo		1	25 €	
Club de l'Amitié Auzouville	Salle po - Auzouville - SEM															100 €	0	0			0	
Club de l'Amitié Ricarville	Salle po - Ric - sem	2	1	1	1	3	1	1	1	1	1	1	1			100 €	15	1500			2900	
	Salle po - Ric - we					1					2					350 €	4	1400				
Club de l'Amitié St Pierre Lavis	Salle po - SPL - Sem	2	3	2			2	1			2	2	4			60 €	20	1200			1440	
	Salle po - SPL - WE		1	1												120 €	2	240				
Club des Anciens Bernoville	Salle po - Ber - sem	1	1	1	1	2	1									80 €	7	560				
	Salle po SPL Sem									1						60 €	1	60 €			870 €	
	Salle SMF WE															500 €	1	500 €				
Club Jours Heureux - Bennetot	Salle po - Berwe	1														250 €	1	250				
Club Rencontre et Loisirs Fauville	Salle po - Ben - sem	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			60 €	11	660			660	
	Salle M. Pierrot															123	20	2460			2460	
	Salle po - Ben - WE															160 €	2	320	Soirée campagne		4	100
	Salle po - Ben - sem	1														60 €	1	60			480	
ALJC Bennetot	Salle po - Ric - WE		1													350 €	1	350	Vide grenier Pompiers		4	100 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	Ronde															500 €	0	0	PMI Vide grenier		10	250 €
	Salle d'activité															90	1	123			700 €	
Amis de la Saint Jean	Ronde												1			500	2	1000	saint Jean		12	300 €
	Ronde spectacle															800	0	0	PMI ST JEAN		40	1 000 €
Caux Motors	Salle po BEN - SEM	1														60	1	60	14 juillet		4	100 €
Club Canin	Salle d'activité			1												90	1	90			1 960 €	
	Terrain															500	1	500	Concours annuel		24	600 €
Concours Albert Boivineau	Ronde															30 €	2	60 €			1 160 €	
	Les Halles	1		1												90 €	3	270 €	Marché nocturne		8	200 €
Dynamique Commerciale	Salle d'activité																1		Marché de Noël		16	400 €
	Salle M. Pierrot															123	11	1353			1353	
	Salle activités															90 €	1	90 €			8 085 €	
RERS	Salle M. Pierrot															123	65	7995				
AOR Ricarville	Salle po - Ric - sem									1						100 €	3	300	La Ricarvilaise		8	200 €
	Salle po - Ric - WE									1						350 €	3	1 050 €			1 550 €	
ASAA	Salle po - Auzouville - SEM	1		1		1				1	2					100 €	6	600	Fouées d'Auzouville		24	600 €
	Salle po - Auzouville - WE	1				1				1						300 €	7	2100			3 300 €	
	entretien terrains															25	1607	40175	Gymnase - Tournoi		4	100 €
	Gymnase															16,95	285	4830,75	Simon Fusai			100 €
ASF	Salle po - BEN - Sem															60 €	1	60	Tournoi Féminin		8	200 €
	Salle Ronde															600 €	0	0	Vide grenier ASF		4	100 €
	Salle M. Pierrot															123 €	0	0	Tournoi BM		8	200 €
	Salle activités - sem															90 €	1	90				
	Stade															66,81	2254	150589,74				
	Gymnase															16,95 €	630	10678,5	Spectacle gymnase		4	100 €
	Salle po - Auzouville - SEM	4	2	4	2	5	4									100,00 €	30	3000				
	Salle d'activités	4	1	3	4	4	4									90 €	34	3060				
	Salle po BEN-SEM															60 €	16	960 €				
Foyer des jeunes	halletes - sem	9	7	8	7	12	12									30 €	78	2340			23 361 €	
	Spectacle danse																					
	Ronde															600 €	0	0				
	Salle po SMF WE															500 €	1	500 €				
	Salle M. Pierrot															123 €	34	4182				

[illegible]

Objet de la délibération : 26.06.29/ 115_ ATTRIBUTION D'UN SOUTIEN EXCEPTIONNEL A L'ASSOCIATION DE FULL CONTACT : OPEN FAUVILLAIS

L'association Full contact a organisé le 12 avril dernier une compétition de full contact et kick boxing nommée l'Open Fauvillais. Cette compétition ayant engendré des dépenses importantes pour l'association, une subvention exceptionnelle à hauteur de 400€ est proposée.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'organisation de l'open Fauvillais du 12 avril 2026 par l'association de FULL CONTACT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE une subvention exceptionnelle à hauteur de 400€ à l'association Full contact dans le cadre de l'organisation de l'open Fauvillais,

INSCRIT la dépense à l'article 6574 du Budget Principal 2026,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Angéline TESSON

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20260629-1368-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**
Réunion du 29 juin 2026

**26.06.29/ 115_ ATTRIBUTION D'UN SOUTIEN EXCEPTIONNEL A
L'ASSOCIATION DE FULL CONTACT : OPEN FAUVILLAIS**

En exercice	NOMBRE CONSEILLERS MUNICIPAUX			
	Présents	Absents	Pouvoir	Votants
31	31	4	4	31

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-huit heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mil vingt-six, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Etaient présents :

VASSE Jean-Marc, SINEAU-PATRY Cécile, DUBOC Evan, COUSIN Sophie, HUBY Pascal, LEPRON Dominique, HEBERT Alain, LEBLOND Jean-Marc, BLOND Eric, DUJARDIN Stéphane, MARC Delphine, LECARPENTIER Stéphane, DAMBRY Frédéric, LE BALIDEC Charlotte, DESCHAMPS Axelle, HAVET Aurélie, BAILLE Julie, DALIBERT Sandra, LEPELLETIER Lise, PATTOU Gauthier, TESSON Angeline, MAUGER-LAVENU Joëlle, LEROY Bertrand, VIOLETTE Patrice, GESLAIN Fabienne, LENOIR Stéphanie, MECHIN Jean-Michel.

Absents excusés : CAVELIER Stéphane, LECARON Caroline ROSCHENKO Cyrielle, LECLAND Nelson.

Absent : NEANT

Pouvoir :

<u>Absent</u>	<u>Mandataire</u>
CAVELIER Stéphane	BLOND Eric
LECARON Caroline	DESCHAMPS Axelle
ROSCHENKO Cyrielle	DALIBERT Sandra
LECLAND Nelson	SINEAU-PATRY Cécile

Secrétaire de séance : TESSON Angéline

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/07/2026

Date de mise en ligne : 06/07/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 29 juin 2026

26.06.29 / 116 – MODIFICATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS DELEGUES

En exercice	NOMBRE CONSEILLERS MUNICIPAUX			
	Présents	Absents	Pouvoir	Votants
31	31	4	4	31

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-huit heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mil vingt-six, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Etaient présents :

VASSE Jean-Marc, SINEAU-PATRY Cécile, DUBOC Evan, COUSIN Sophie, HUBY Pascal, LEPRON Dominique, HEBERT Alain, LEBLOND Jean-Marc, BLOND Eric, DUJARDIN Stéphane, MARC Delphine, LECARPENTIER Stéphane, DAMBRY Frédéric, LE BALIDEC Charlotte, DESCHAMPS Axelle, HAVET Aurélie, BAILLE Julie, DALIBERT Sandra, LEPELLETIER Lise, PATTOU Gauthier, TESSON Angeline, MAUGER-LAVENU Joëlle, LEROY Bertrand, VIOLETTE Patrice, GESLAIN Fabienne, LENOIR Stéphanie, MECHIN Jean-Michel.

Absents excusés : CAVELIER Stéphane, LECARON Caroline ROSCHENKO Cyrielle, LECLAND Nelson.

Absent : NEANT

Pouvoir :

Absent	Mandataire
CAVELIER Stéphane	BLOND Eric
LECARON Caroline	DESCHAMPS Axelle
ROSCHENKO Cyrielle	DALIBERT Sandra
LECLAND Nelson	SINEAU-PATRY Cécile

Secrétaire de séance : TESSON Angéline

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/07/2026

Date de mise en ligne : 06/07/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20260629-1367-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Madame Charlotte LE BALIDEC ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle l'élection de Madame Charlotte LE BALIDEC, conseillère municipale, à la vice-présidence du CCAS lors de la séance d'installation qui a eu lieu le 19 mai dernier.

Etant donné les responsabilités et les délégations qui lui incombent, Monsieur le Maire propose de lui attribuer une indemnité de conseillère déléguée permettant d'indemniser son engagement.

Par conséquent le nombre de conseiller délégué doit être porté à 7 postes au lieu de 6.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-2,

Vu la délibération n° 26.03.22 /26 – fixant le nombre de conseillers délégués en date du 22 mars 2026 à 6 postes,

Considérant qu'il convient de porter à 7 le nombre de conseillers délégués afin de pouvoir indemniser la conseillère en charge de l'action sociale du CCAS et nouvellement élue vice-présidente du CCAS,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

PORTE à SEPT (7) le nombre de conseillers délégués au lieu de SIX (6).

DIT que le montant de l'indemnité sera celui des conseillers délégués à savoir et pour rappel :

Conseiller délégué	3,71% de l'IBT 1027
---------------------------	----------------------------

DIT que l'enveloppe des indemnités sera conforme au montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints prévue au BP 2026,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Angéline TESSON



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermouville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**
Réunion du 29 juin 2026

26.06.29 / 117 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES ETEINTES

	NOMBRE CONSEILLERS MUNICIPAUX			
En exercice	Présents	Absents	Pouvoir	Votants
31	31	4	4	31

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-huit heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mil vingt-six, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Etaient présents :

VASSE Jean-Marc, SINEAU-PATRY Cécile, DUBOC Evan, COUSIN Sophie, HUBY Pascal, LEPRON Dominique, HEBERT Alain, LEBLOND Jean-Marc, BLOND Eric, DUJARDIN Stéphane, MARC Delphine, LECARPENTIER Stéphane, DAMBRY Frédéric, LE BALIDEC Charlotte, DESCHAMPS Axelle, HAVET Aurélie, BAILLE Julie, DALIBERT Sandra, LEPELLETIER Lise, PATTOU Gauthier, TESSON Angeline, MAUGER-LAVENU Joëlle, LEROY Bertrand, VIOLETTE Patrice, GESLAIN Fabienne, LENOIR Stéphanie, MECHIN Jean-Michel.

Absents excusés : CAVELIER Stéphane, LECARON Caroline ROSCHENKO Cyrielle, LECLAND Nelson.

Absent : NEANT

Pouvoir :

<u>Absent</u>	<u>Mandataire</u>
CAVELIER Stéphane	BLOND Eric
LECARON Caroline	DESCHAMPS Axelle
ROSCHENKO Cyrielle	DALIBERT Sandra
LECLAND Nelson	SINEAU-PATRY Cécile

Secrétaire de séance : TESSON Angéline

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20260629-1369-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/07/2026

Date de mise en ligne : 06/07/2026

Objet de la délibération : **26.06.29 / 117 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES ETEINTES**

Monsieur le Maire fait part de la saisine du SGC de Lillebonne relative à des sommes irrécouvrables pour un montant total de 1 675,36€ concernant des titres de recette établis sur les exercices comptables 2019 , 2020, 2021, 2022, et 2023 pour de la restauration scolaire et de l'accueil de loisirs.

Le Comptable du SGC atteste qu'il n'a pu recouvrer les titres en raison de dossiers de surendettement et d'une décision d'effacement de dette.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les titres de recette établis sur les exercices comptables 2019, 2020, 2021, 2022, et 2023 pour de la restauration scolaire et de l'accueil de loisirs pour un montant de 1 675,36€,

Vu la demande d'admission en non-valeur formulée par Madame Anne-Sophie Walesch, inspecteur des finances publiques du SGC de Lillebonne,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre lesdits titres pour une valeur totale de 1 675,36€ au compte 6542 créances éteintes dans le cadre du budget communal 2026

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Angéline TESSON



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberboac
Bennetot
Bermouville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 29 juin 2026

26.06.29 / 118 – REDUCTION DU TAUX DES INDEMNITES
DU MAIRE EN CAS D'ARRET MALADIE

En exercice	NOMBRE CONSEILLERS MUNICIPAUX			
	Présents	Absents	Pouvoir	Votants
31	31	4	4	31

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-huit heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mil vingt-six, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Etaient présents :

VASSE Jean-Marc, SINEAU-PATRY Cécile, DUBOC Evan, COUSIN Sophie, HUBY Pascal, LEPRON Dominique, HEBERT Alain, LEBLOND Jean-Marc, BLOND Eric, DUJARDIN Stéphane, MARC Delphine, LECARPENTIER Stéphane, DAMBRY Frédéric, LE BALIDEC Charlotte, DESCHAMPS Axelle, HAVET Aurélie, BAILLE Julie, DALIBERT Sandra, LEPELLETIER Lise, PATTOU Gauthier, TESSON Angeline, MAUGER-LAVENU Joëlle, LEROY Bertrand, VIOLETTE Patrice, GESLAIN Fabienne, LENOIR Stéphanie, MECHIN Jean-Michel.

Absents excusés : CAVELIER Stéphane, LECARON Caroline ROSCHENKO Cyrielle, LECLAND Nelson.

Absent : NEANT

Pouvoir :

<u>Absent</u>	<u>Mandataire</u>
CAVELIER Stéphane	BLOND Eric
LECARON Caroline	DESCHAMPS Axelle
ROSCHENKO Cyrielle	DALIBERT Sandra
LECLAND Nelson	SINEAU-PATRY Cécile

Secrétaire de séance : TESSON Angéline

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/07/2026

Date de mise en ligne : 06/07/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20260629-1370-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Objet de la délibération : 26.06.05 / 118 – REDUCTION DU TAUX DES INDEMNITES DU MAIRE EN CAS D'ARRET MALADIE

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Il est rappelé que Monsieur le Maire s'est mis en retrait de ses activités municipales à la suite d'un problème de santé depuis le 20 avril dernier.

Depuis, il mène sa convalescence et pourra être amené à reprendre toutes ses activités dès l'accord de son médecin.

En conséquence, ses indemnités pourront être relevées à 100% dès lors que Monsieur le Maire en fera la demande après accord médical.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2123-24-2,

Vu l'article 94 de la loi 2019-1461 du 27/12/2019, modifiée par la décision du conseil constitutionnelle n°2024-1094 qpc du 06/06/2024 et codifié à l'article L2123-24-2 du CGCT,

Vu la délibération n°26.04.07 / 99 du 7 avril 2026 relative à la diminution du taux des indemnités du maire en cas d'arrêt maladie

Considérant l'évolution de la convalescence de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de porter l'indemnité de fonction de Monsieur le Maire à 100% dès qu'il en fera la demande après accord médical,

DIT que l'indemnité de fonction est soumise à cotisation sociale au titre du régime de la Sécurité sociale,

DIT que l'indemnité de fonction est soumise à Prélèvement fiscal à la Source

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Angéline TESSON



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Berronville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**
Réunion du 29 juin 2026

26.06.29 / 119 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

En exercice	NOMBRE CONSEILLERS MUNICIPAUX			
	Présents	Absents	Pouvoir	Votants
31	31	4	4	31

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-huit heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mil vingt-six, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Etaient présents :

VASSE Jean-Marc, SINEAU-PATRY Cécile, DUBOC Evan, COUSIN Sophie, HUBY Pascal, LEPRON Dominique, HEBERT Alain, LEBLOND Jean-Marc, BLOND Eric, DUJARDIN Stéphane, MARC Delphine, LECARPENTIER Stéphane, DAMBRY Frédéric, LE BALIDEC Charlotte, DESCHAMPS Axelle, HAVET Aurélie, BAILLE Julie, DALIBERT Sandra, LEPELLETIER Lise, PATTOU Gauthier, TESSON Angeline, MAUGER-LAVENU Joëlle, LEROY Bertrand, VIOLETTE Patrice, GESLAIN Fabienne, LENOIR Stéphanie, MECHIN Jean-Michel.

Absents excusés : CAVELIER Stéphane, LECARON Caroline ROSCHENKO Cyrielle, LECLAND Nelson.

Absent : NEANT

Pouvoir :

Absent	Mandataire
CAVELIER Stéphane	BLOND Eric
LECARON Caroline	DESCHAMPS Axelle
ROSCHENKO Cyrielle	DALIBERT Sandra
LECLAND Nelson	SINEAU-PATRY Cécile

Secrétaire de séance : TESSON Angéline

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20260629-1371-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/07/2026

Date de mise en ligne : 06/07/2026

Objet de la délibération : 26.06.29 / 119 — MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur Dujardin, maire délégué en charge des ressources humaines, rappelle que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par le conseil municipal de la collectivité. Il lui appartient, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois. En prévision de la rentrée scolaire 2026/2027, des modifications pour les postes d'animations et de logistiques sont nécessaires.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 25.06.30/77 relative à la dernière modification du tableau des emplois,

Considérant le planning scolaire 2026/2027 et le besoin de mettre à jour les plannings des agents d'animation et des agents en logistique,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du 23 juin 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier le tableau des emplois de la manière suivante.

Motivation	Filière	Catégorie	Décision	Grade	Temps hebdo	Nombres de postes A supprimer	Nombres de postes A créer	ETP	Date effective
Rentrée 2026/2027	Logistique	C	Suppression	Adjoint d'animation	20,00	1		-0,57	01/09/2026
	Logistique	C	Création	Adjoint d'animation	23,00		1	0,66	01/09/2026
	Animation	C	Suppression	Adjoint d'animation	30,46	1		-0,87	01/09/2026
	Animation	C	Création	Adjoint d'animation	0,00		0	0,00	01/09/2026
	Animation	C	Suppression	Adjoint d'animation	29,97	1		-0,86	01/09/2026
	Animation	C	Création	Adjoint d'animation	33,07		1	0,94	01/09/2026
	Animation	C	Suppression	Adjoint d'animation	22,73	1		-0,65	01/09/2026
	Animation	C	Création	Adjoint d'animation	22,91		1	0,65	01/09/2026
	Animation	C	Suppression	Adjoint d'animation	11,30	1		-0,32	01/09/2026
	Animation	C	Création	Adjoint d'animation	21,83		1	0,62	01/09/2026
	Animation	C	Suppression	Adjoint d'animation	8,31	1		-0,24	01/09/2026
	Animation	C	Création	Adjoint d'animation	17,16		1	0,49	01/09/2026
	Animation	C	Suppression	Adjoint d'animation	8,31	1		-0,24	01/09/2026
	Animation	C	Création	Adjoint d'animation	11,51		1	0,33	01/09/2026
	Animation	C	Suppression	Adjoint d'animation	6,00	0		0	01/09/2026
	Animation	C	Création	Adjoint d'animation	6,00		1	0,17	01/09/2026

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Angéline TESSON

Le Maire,
Jean-Marc VASSE

7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbois
Benevolot
Bermouville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

